Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

N° 157
Avril/Juin 2009

Échanges

Pour prolonger le tour de table

Les sœurs Dupuy : une saga familiale du XVIIIe siècle, 2e partie

Natalité et mortalité infantile à Mialet entre 1686 et 1700

La bibliothèque d'un protestant de Génolhac en 1656

Les nouveautés au Centre de documentation et d'archives du PNC

Autres lectures

Un enfant d'Aumessas

Le Calcadis, suite n°2

Une Marianne à Salgas

N° 157 - Prix : 7 €

9 770335 626008 04

DE PAR LE ROY

JUGEMENT

Du 11 Septembre 1751.

QUI condamne le nommé Ducros, de La Rouviere Diocèſe d'Uzés, en 1500 livres d'amende, pour avoir fait baptiſer trois de ſes Enfans par des Miniſtres de la Religion-Prétenduë-Reformée.

JEAN-EMMANUEL DE GUIGNARD, VICOMTE de St. Prieſt, Chevalier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel, Intendant de Juſtice, Police & Finances en la Province de Languedoc.

VEU l'Ordonnance du Roy du 17 Janvier 1750 ; portant que lorſqu'aucuns Enfans de ceux qui ont fait ci-devant profeſſion de la Religion-Prétenduë-Réformée, ou qui ſont nés de Parents anciennement Religionnaires en la Province de Languedoc, auront été portés à des Aſſemblées, ou préſentés à des Miniſtres ou Prédicans pour recevoir le Baptême, il ſera procédé contre les Peres, Meres ou autres qui auront porté ou préſenté leſdits Enfans, & les délinquants condamnés définitivement & en dernier reſſort par le Commandant en Chef, & en ſon abſence par l'Intendant de lad. Province, aux peines portées par les Ordonnances, Edits & Dé-

Moitié supérieure de l'affiche d'un jugement condamnant un père pour avoir fait baptiser ses enfants dans la religion protestante.

La fontaine pagode d'Anduze

SOMMAIRE

Page 1 : Éditorial.

Page 2 : Échanges.

Page 4 : Pour prolonger le tour de table.

Page 5 : Les sœurs Dupuy : une saga familiale du XVIIIe siècle, 2e partie par Jean-Gabriel PIETERS.

Page 12 : Démographie à Mialet entre 1686 et 1700 par Bernard ATGER.

Page 14 : La bibliothèque d'un protestant de Génolhac : Jean Nicolas, sieur de la Montagne, en 1656 par Marie-Lucy DUMAS.

Page 18 : Les Nouveautés au Centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes par Pauline ROUX-TATTO.

Page 20 : Autres lectures.

Page 22 : Un enfant d'Aumessas par Pierre LAURENT.

Page 25 : Le Calcadis, suite n° 2 par Jean CASTAN.

Page 30 : Une Marianne à Salgas par Olivier POUJOL.

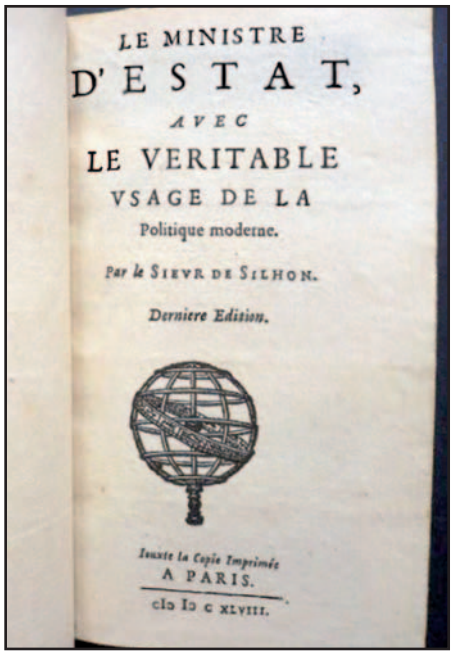

LE MINISTRE D'ESTAT, AVEC LE VERITABLE VSAGE DE LA Politique moderne.

Par le Sieur de Silhon.

Derniere Edition.

Iouxte la Copie Imprimée A PARIS.

cIↃ IↃ C XLVIII.

Page de titre de l'un des livres de la bibliothèque de Jean Nicolas, sieur de la Montagne. Photo aimablement communiquée par Sibylle Pandolfi, librairie « Le Feu follet » 6, rue de l'Épée de Bois - 75005 PARIS.

PHOTOS COUVERTURE

- La maison Dupuy-Ribot aux Vans
- Le pont des Camisards à Mialet

ÉDITO

Depuis l'été 2007, le mode de fonctionnement du Lien des Chercheurs Cévenols a évolué. Le Comité de rédaction se réunit une fois par trimestre afin de préparer le numéro suivant. Ces réunions sont elles-mêmes préparées par l'envoi par internet des articles qui nous sont proposés. Ce fonctionnement nous paraît assez satisfaisant : la responsabilité du contrôle de la qualité du contenu et la réalisation de la revue sont maintenant beaucoup plus collectives. Nous avons souhaité renforcer encore cet aspect collectif, et cherché les moyens d'intégrer encore plus d'adhérents au fonctionnement de notre association, en particulier les chercheurs que l'éloignement géographique empêche de participer aux réunions du Comité de rédaction.

C'est pour cela que nous avons proposé à la dernière assemblée générale la mise en place d'un « Conseil scientifique ». Les membres de ce Conseil (que nous avons tendance d'ailleurs à appeler maintenant « Comité »!), auront la charge d'épauler le Comité de rédaction, par leurs observations critiques, suggestions de nouvelles thématiques à explorer, « expertises » sur des sujets ou des époques pour lesquelles nous n'avons pas forcément les compétences, etc.

Cette structure sera souple, et le passage du Comité scientifique au Comité de rédaction (et inversement) possible à tout moment en fonction des changements de disponibilité.

Nous avons donc demandé à un certain nombre d'adhérents qui nous paraissaient tout particulièrement qualifiés par leurs travaux et leurs responsabilités actuelles ou passées de faire partie de ce Comité : la plupart ont accepté et nous les remercions vivement de cette marque d'attachement au Lien. Quelques-uns n'ont pas accédé à notre demande, essentiellement en raison d'emplois du temps surchargés : ils seront toujours les bienvenus s'ils désiraient rejoindre le Comité ultérieurement.

Le Comité scientifique sera ratifié en Assemblée générale, mais vous pouvez d'ores et déjà en voir ci-dessous, dans l'ours, la composition provisoire.

Nous adressons nos chaleureux remerciements pour le travail accompli à Élie Pélaquier, que ses obligations professionnelles empêchent de continuer à participer au fonctionnement du Lien - nous lui devons l'organisation du colloque sur les compoix - ainsi qu'à Gérard Deleuze, qui pendant de longues années a été responsable de la vente des hors-séries du LCC et dont les obligations familiales ne lui permettront plus d'assumer cette tâche. Les commandes devront maintenant être adressées au Secrétariat.

LA RÉDACTION

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS - L.C.C. - FONT VIVE
(ASSOCIATION CRÉÉE EN 1961) - SIÈGE SOCIAL: 3, GRAND'RUE 30450 GÉNOLHAC

Fondateurs
Jean PELLET (décédé en 1990) / Pierre RICHARD (décédé en 1968)
Jean-François BRETON (décédé en 1985)

Président honoraire
Yannick CHASSIN du GUERNY

Bureau
Président : Pierre A. CLÉMENT
Secrétaire générale et rédactrice en chef : Martine ANCELIN
Responsable de la communication : Marie-Lucy DUMAS
Trésorier : François ANCELIN

Comité de Rédaction
F. et M. ANCELIN - B. ATGER - J. CASTAN - A. CLAVEIROLE
M.-L. DUMAS - C. GAY-PETIT - G. LIOTARD - J.-G. PIETERS
M.-C. PONTIER - P. ROLLAND - P. ROUX-TATTO
A. SÉGURON - M. WIÉNIN

Conseil scientifique
Richard BOUZIGES - Patrick CABANEL - Gérard CAILLAT
Philippe CHAREYRE - Jean-Bernard ELZIÈRE
Nicolas FAUCHERRE - Jean-Christophe LABADIE
Rémi NOËL - Olivier POUJOL - Daniel TRAVIER

Courrier (secrétariat, trésorerie, textes à paraître)
François ou Martine ANCELIN
323 Avenue Boutonnet - 34400 SAINT-CHRISTOL
e-mail : fm.ancelin@orange.fr

La publication du Lien des Chercheurs Cévenols ©
est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes
et des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes,
photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction
et de l'auteur.

Directeur de la publication
Pierre A. CLÉMENT

C.P.P.A.P. : n° 1105 G 80144
Imprimé par monediteur.com.
Dépôt légal : avril 2009

Site Internet : http//www.cevenols.com

Adhésion à LCC-Font Vive
(comprenant l'abonnement à la revue Le Lien des Chercheurs Cévenols)
adhésion de soutien : 30 € minimum
adhésion normale : 27 €
abonnement à la revue seule : 24 €

Chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier),
à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
adressé au Trésorier :
François ANCELIN - 323, av. Boutonnet
34400 Saint-Christol

ÉCHANGES

Question concernant la Fontaine Pagode d'Anduze

par Henri Depasse

Le guide 2004 de l'Office du Tourisme d'Anduze mentionne « La Fontaine Pagode[1] : De style oriental, elle fut construite en 1648 d'après les dessins et avec les deniers d'un négociant anduzien qui était allé chercher des vers à soie en Orient… ». N'ayant jamais trouvé de références valables concernant ces affirmations, je me demande quelle en est la valeur. Certes, deux noms apparaissent sur cette fontaine : Lafarelle et Latour, mais il s'agit des noms des premier et second consuls d'Anduze en 1648. Cette fontaine est-elle vraiment de style oriental ? Au milieu du 17e siècle, un Anduzien est-il allé chercher des graines de vers à soie en Orient ? Qui est ce négociant ?

[1] Voir la photo en 2e de couverture.

Question concernant les Guerres de Rohan

par Bernard Atger

Dans le cadre d'un travail sur le siège de Gallargues en 1628, je recherche toutes informations sur deux personnages, de La Roque et François de Valescure qui faisaient partie de la garnison gallarguoise de la milice cévenole de Rohan.
À la suite de leur capitulation, ils avaient été envoyés en ambassade auprès de Rohan pour obtenir la reddition d'Aimargues.
Après l'échec de leur intervention on sait que de la Roque est retourné se constituer prisonnier auprès de Montmorency et qu'il fut pendu avec d'autres officiers à Montpellier.
Mais je ne trouve pas trace de Valescure lors de l'exécution et me demande s'il n'a pas bénéficié d'un régime de faveur.
Dans une délibération des consuls de Gallargues, je découvre que François de Valescure n'était pas seulement un des officiers de Rohan mais également lieutenant du viguier pour Gallargues et gouverneur de la garnison royale de Lunel...
Voilà bien des casquettes pour un seul homme...
Y a-t-il une liste complète des condamnés de Montpellier ?
Je possède déjà l'article de Yannick du Guerny dans le bulletin de la SHPF.

Question sur un toponyme : « Écoute s'il pleut »

par Jacques Dessus

Je m'interroge sur le sens d'une question formulée par Jean Pintard en 1977, dans le numéro 16 du L.C.C. et je me permets de vous demander aide afin de prolonger, si possible, le débat sur ce sujet ; perpétuons le questionnement historique et même géographique.

La question de Jean Pintard (n° 189) :
« Proche de la Vallée Française existait déjà au XVIIe siècle un mas qui a été appelé " Écoute s'il pleut ". Ce nom de lieu, si l'on en croit un jeu radiophonique, existe ailleurs en France, en Normandie et dans la région parisienne en particulier. Dans le cas présent la disposition des lieux ne paraît pas autoriser une explication semblable à celle avancée pour les deux habitations précédentes. Sait-on pourquoi ce nom dans le cas du mas lozérien ? »
Jean Pintard évoque « ...un mas... » auquel s'applique le microtoponyme « Écoute s'il pleut » ; à partir d'une description ou bien d'un dessin. S'il s'agit d'une carte, Pintard ne nous le dit pas mais il nous parle de « ...la disposition des lieux... », connus donc d'après un document du XVIIe siècle.
A-t-on des informations sur ce document ?

Nous connaissons sur la commune de Sainte-Croix-Vallée-Française, aux limites des communes de Saint-Martin-de-Lansuscle au nord-ouest et de Saint-Germain-de-Calberte au nord-est, un lieu-dit « Escoute Siplau » d'après la carte de Cassini, « Escoute-se-Pleou » d'après les cartes de l'I.G.N., et même, dans une graphie fautive « ESCOUTE SE PLOOU » dans le cadastre informatisé de 2008.
L'expression « Écoute s'il pleut », rapportée par Jean Pintard, d'après un document du XVIIe siècle pourrait-elle être un précurseur des deux expressions en langue occitane citées ci-dessus ?

En réponse (N° 17 du L.C.C) à la question de Jean Pintard, Gérard Blanc affirme :
« Votre mas est donc, à coup sûr, un ancien moulin... »
Cette proposition est difficilement applicable à l'exemple connu et cité plus haut, situé sur la commune de Sainte-Croix-Vallée-Française, car le seul ruisseau, « le Valat de Cabrit » prend son cours en aval de ce lieu-dit ; alors peut-être sur un affluent ou sous-affluent du Gardon, comme le propose ensuite Gérard Blanc ?

Avez-vous une réponse à cette question difficile ?

Les réponses de J. Delmas, pertinentes, même originale comme celle de l'écrivain d'Oc, Henri Mouly, sont un vrai bonheur de chercheur.

À propos de l'article de J.-C. Lacroix « Cent huguenots cévenols déportés à la Martinique »

par Henri Depasse

Je signale que « Daudé, officier du Roi, Anduze », L.C.C n° 155, p. 19, n'est probablement pas d'Anduze. En effet, Charles Bost mentionne dans « Les Martyrs d'Aigues-Mortes », p. 130 : « Esaïe Daudé d'Olimpies, ancien officier, âgé de 27 ans, de Soustelle, pris en sortant de France, Tour de Constance, déporté, noyé ».

Olimpies : ferme et moulin sur la rive gauche du Galeizon, donc sur la commune de Soustelle, et non sur Saint-Paul-la-Coste (rive droite) comme le mentionne Germer-Durand dans son Dictionnaire topographique.
Jean-Audibert Daudé, sieur d'Olimpies, pasteur de Saint-Paul-la-Coste, Soustelle et Cendras, en 1685, s'est réfugié en Allemagne. Sur cette famille Daudé : voir *Itinéraires protestants*, tome I.

Quelques remarques à propos de l'article sur le notaire Dupasseur (L.C.C. n° 154)

par Guy d'Hérail de Brisis

- Le seing de Dupasseur ne commence pas par JF mais par son prénom Joh (annes). La barre horizontale sur la hampe du h représente l'abréviation « annes ».

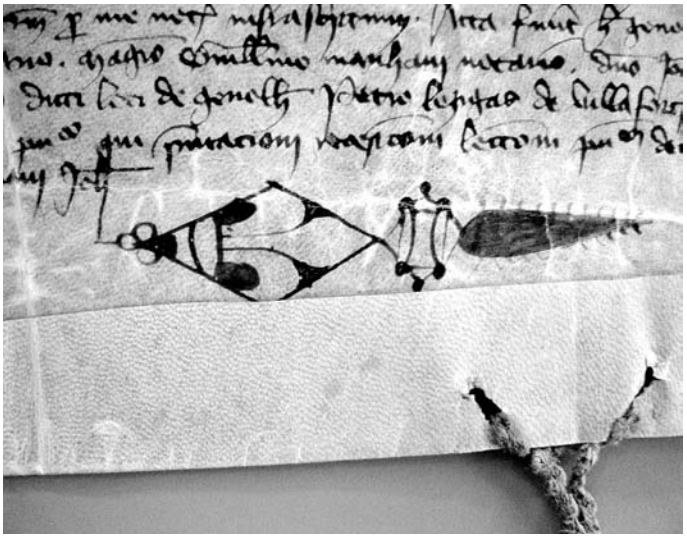

- Les Polignac ne « récupèrent » pas l'héritage des Randon mais ils succèdent naturellement par héritage : Armand IV vicomte de Polignac épouse en 1277 Marquèze fille unique de Guillaume de Randon et héritière de la baronnie tombée en quenouille.

- Du XIe au XIVe siècles *le miles* n'est pas un soldat mais un chevalier, un homme libre qui a les moyens d'entretenir chevaux et armes et qui a la vigueur et l'expérience nécessaire pour le combat par excellence qu'est le combat à cheval. Il est issu des anciennes familles de l'époque carolingienne, détentrices des pouvoirs démembrés du ban royal ou cadet des familles nobles de l'époque (les barons ou les riches hommes des récits des croisades) ou des alleutiers (qui possèdent des alleus : terres libres de droits) ou des hommes libres librement entrés dans la vassalité. Voir Jean Favier *in Dictionnaire de la France médiévale*, 1993.

- Dans nos régions *le domicellus* est le damoiseau (donzel en Rouergue) qui par l'adoubement reçoit la chevalerie ; il devient *miles chevalier*. L'épouse du damoiseau est la damoiselle, *domicella*, celle du *miles* est la dame, *domina*. Au XIIIe siècle, dans les listes (de témoins par exemple) le chevalier vient en tête, *dominus N miles*, traduit par Messire N. chevalier - puis les prêtres puis les damoiseaux et enfin les autres.

Aux XIVe-XVe siècles le damoiseau renonce de plus en plus à la chevalerie, la dépense est devenue trop importante. Il reste damoiseau puis devient *scutifer*, écuyer synonyme de noble capable d'être adoubé. Au combat il a ses chevaux, ses *coustiliers* (hommes de pied) et ses hommes de trait selon la valeur et l'étendue de ses fiefs.

Anecdotes sur les cimetières protestants

par Bernard Atger

À titre d'anecdote, il y a à Gallargues, bien loin des Cévennes, 3 types de cimetières : le catholique, le protestant et quelques dizaines de cimetières privés d'origine protestante. Jusque-là, rien de bien original. Mais, parmi ces derniers il y a le cimetière dit des Libres Penseurs, cimetière privé d'une famille d'origine protestante.

Au début du XXe siècle, un mouvement de Libre Pensée a été assez important dans la région. Il est à l'origine de la création en 1903 d'un petit campanile au-dessus de l'horloge communale, pour sonner le glas des enterrements civils. On raconte que, comme c'était souvent le cas un peu partout, lors d'un enterrement, les catholiques n'entraient pas dans le temple et inversement. On se retrouvait tous au cimetière.

Mais il paraît que lors de l'enterrement d'un Libre Penseur, un personnage venu de Nîmes pour présider la cérémonie était qualifié par nos braves Parpaillots et nos gentils Papistes... d'Enterre Chien ! (C'est moi qui ai mis les majuscules.)

Autre anecdote concernant le monument aux morts de la guerre 14/18.

Il y a sur la place du village celui de la République avec les noms de tous les morts de la commune.
À l'église une plaque porte ceux des poilus catholiques, au temple une autre plaque porte les noms des poilus protestants mais...
Le nom d'une même personne est revendiqué sur ces deux dernières plaques ! C'est celui d'un jeune catholique, originaire d'Alzon, qui avait épousé une jeune protestante de Gallargues... Sur quel champ de bataille son âme erre-t-elle encore ?
Je laisse à chacun le loisir de méditer la morale de ces histoires.

POUR PROLONGER LE TOUR DE TABLE

Voici les premières réponses que nous avons reçues, à notre demande « pour continuer le tour de table ». Dans un prochain numéro, nous poursuivrons le dépouillement des questionnaires parus dans le numéro 156.

Pierre CHANTE, maire de Rochegude, nous parle du *Groupe de Recherche sur l'Histoire de la Commune de Rochegude.*

Dolmens, poteries, anneaux d'or du néolithique, traces de présence romaine, vestiges d'architecture médiévales… constituent différents éléments patrimoniaux présents sur la commune. Mais ce patrimoine, aussi remarquable soit-il, n'a de sens que s'il est expliqué et restitué dans son contexte historique.

C'est pourquoi, en 2003, j'ai pris l'initiative de regrouper les volontés et les talents pour constituer un groupe de recherche sur l'histoire de notre commune. Cette association, principalement animée par Marielle Burkhalter, Monique De Luca, Jean-Louis Bonnet, Jean-Claude Lacroix et moi-même, a réalisé et fait éditer cinq livrets qui présentent les généalogies de nombreuses familles rochegudoises et retracent des éléments de l'histoire du bourg de Rochegude, du village d'Aubarines, des hameaux de Mannas et Courlas.
Pour 2009 les recherches portent principalement sur différents mas isolés de la commune, sur les moulins et sur les hameaux de Belbuis et Mannas.

Chaque année la présentation de ce livret, en période estivale, donne lieu à une rencontre conviviale et à une promenade autour de l'histoire locale.

Monique et Marcel MÉRIC nous font part de leurs travaux sur la famille GUIZOT, dont certains membres ont eu un destin national.

Jacques DESSUS étudie la toponymie et l'anthroponymie dans l'aire linguistique occitane, avec application à un cas peu fréquent dans les Cévennes gardoises, jusqu'aux confins de Provence, Languedoc, Roussillon, Midi-Pyrénées et Aquitaine. Il s'intéresse aussi aux micro-toponymes et hydronymes dans les zones dialectales languedocienne et gasconne. Vous trouverez dans la page « Échanges » une question posée à propos du micro-toponyme « Écoute-s'il-pleut ».

Jacques BANASTIER travaille en ce moment sur les soldats de l'Empire nés dans les Cévennes. Il est en voie de terminer la rédaction d'une biographie du Général baron de l'Empire Jean Joseph TRIAIRE, né à Notre-Dame de la Rouvière (30).

Gilbert SAUCON a pour thème de recherche l'histoire de Lézan, et envisage de publier le résultat de ses travaux.

Jean Claude HÉLAS nous précise qu'il reprend sa thèse sur Gap-Françès en y apportant des compléments notamment à propos des fouilles réalisées sur le site même de la Commanderie.

Raymond SAINT JEAN fait des recherches généalogiques sur les SAINT JEAN de Lozère (Chasseradès, Prévenchères, Saint-Jean Charzorne).

André CHAPUS a publié en 1990 un ouvrage sur les Familles du canton de Pont-Saint-Esprit et continue à travailler sur ce thème ainsi que sur l'histoire religieuse.

Jean BOBOT a publié en 2000 un ouvrage « Cavillargues en vallée de Tave », préfacé par Y. Chassin du Guerny.

René DANIEL fait des recherches de généalogie familiale.

LES SŒURS DUPUY : UNE SAGA FAMILIALE DU XVIIIe SIÈCLE, 2e partie

par Jean-Gabriel PIETERS

Vieille rue passant devant la maison Ribot (à présent disparue) à Saint-Hippolyte-de-Caton

Suite de l'histoire de « Catherine Dupuy de Ribot »

Son mariage avec Jean Ribot

C'est à Fons-sur-Lussan, dans la maison de son oncle Pierre Gueidan, avocat en Parlement, que Jean Ribot, du lieu de Saint-Hippolyte-de-Caton, épouse par contrat du 4 février 1744[43] Catherine Dupuy. Les époux *« ont promis et promettent soy prendre et epouser en vray et legitime mariage et icelluy faire benir a la premiere requisition l'un de l'autre ... les bans prealablement publiés en la maniere acoutumée »*[44].

Leur mariage religieux – au Désert – est béni le même jour par Barthélemy Claris[45]. Les synodes et la *Discipline* du pasteur Claris condamnent le recours au prêtre et beaucoup de fiancés attendent la visite des ministres itinérants. Depuis le synode de 1739, ces derniers sont obligés de tenir des registres où ils inscrivent les mariages et les baptêmes auxquels ils procèdent dans les maisons ou dans les assemblées tenues au Désert. Alors que les premiers registres font généralement leur apparition autour de 1743, quelques pasteurs en tiennent cependant bien avant cette date. Tel est le cas de Claris, qui dessert la Lozère, le Gard, Orange…, et prend soin de noter au début du sien : *« Mariages que j ai beni & batemes que j ai administré dans les tems marques ci dessous ; en presence de temoins & de personnes dignes de foi ; mais que j ai omis de faire signer dans mon present registre pour des raisons de prudence »*. Ici, il note :

« Le quatrieme fevrier mil sept cent quarante quatre j ay beni le mariage de s^{r} Jean Ribot fils legitime a feu autre Jean Ribot et a Magdelaine Gaidan dudit lieu de St Hipolite de Caton... d'une part et demoiselle Catherine Dupui fille legitime a Louis Dupui et a Catherine Triadon de la ville des Vans ... » .

Les baptêmes au Désert de leurs enfants

Nous avons retrouvé les baptêmes de deux des trois premiers enfants du couple, administrés l'un par le pasteur Claris[46] et l'autre par le pasteur Fayet[47] :

« Le quatorzieme mars mil sept cens quarante cinq j ai baptise Jean Louis Ribot... né le dixieme du susd mois presenté en bapteme par Jean Gaidan & Catherine Triadon – Claris ».

« Pierre... né le 14 8bre 1749 batisé le 2e 9bre suivant... presanté par Sr Pierre Gaidan son oncle hat de Fon sur Lussan & Catherine Monteil femme du sr Castanier de Prade p de Valcrose – Fayet pasteur ».
Quant à Madeleine, née le 4 mars 1747, elle avait été baptisée le 19 du même mois[48].

Vers les rebaptisations
Le climat religieux

Fin 1743, devant la fréquence des assemblées, l'intendant Le Nain observe qu'il n'est pas possible de maintenir l'ordre sans l'assistance de troupes. L'évêque d'Uzès, de même, informe le comte de Saint-Florentin que *« mariages et baptêmes se sont multipliés »* (AN, TT 437). Le comte lui fait savoir que *« Sa Majesté juge qu'il est a propos de dissimuler le peu de troupes qu'il y a dans la province, ne permettant pas d'y exercer la severité qui pourroit etre necessaire »* (AN, O/1/439). En effet, les troupes sont mobilisées ailleurs : Louis XV est en guerre avec le roi de Sardaigne (30 septembre 1743) et s'apprête à déclarer la guerre à l'Angleterre (ce qui aura lieu le 15 mars 1744).
Un an plus tard, le 12 octobre 1744, l'évêque d'Uzès réitère ses plaintes : *« il s'est fait un nombre croissant de batemes et de mariages ... Les notaires huguenots ont retranché des contracts de mariage la clause usitee jusqu'icy que les mariages seroient celebrés selon la forme ordinaire dans l'Eglise catholique apostolique et romaine »* (AN, TT 438). En dénonçant une forme de « concurrence déloyale », viserait-il à provoquer les foudres de l'administration ?

Les ordonnances de 1750

La paix d'Aix-la-Chapelle (28 octobre 1748), qui met fin à la guerre de la Succession d'Autriche, permet de renouveler contre les protestants les rigueurs momentanément suspendues. Le roi ne voulant pas *« tolerer plus longtemps leurs assemblées et les autres abus ou ils tombent au prejudices des loix de l Eglise et de l Etat »* (AN, O/1/446) promulgue deux ordonnances concernant les baptêmes de leurs enfants. Elles seront rappelées sur les affiches publiant les condamnations après jugement prononcées par les intendants[49] :
« Ordonnance du Roy du 17 janvier 1750 portant que lorsqu'aucuns enfans de ceux qui ont fait ci-devant profession de la Religion-Prétenduë-Réformée, ou qui sont nés de parents anciennement Religionnaires en la province de Languedoc, auront été portés à des assemblées, ou présentés à des ministres ou prédicans pour recevoir le baptême, il sera procédé contre les peres, meres ou autres qui auront porté ou présenté lesdits enfans ... aux peines portées par les ordonnances, édits & déclarations de Sa Majesté » . Une autre Ordonnance du 6 novembre suivant interprète *« en tant que de besoin celle du 17 janvier précédant »*.
Les religionnaires ont l'obligation de présenter leurs enfants à l'église pour les faire rebaptiser par le curé. Les maires et les consuls sont tenus de remettre à l'intendant un état comportant noms, surnoms et professions des religionnaires coupables de mariages et de baptêmes faits au Désert, mentionnant le nombre d'enfants et d'éventuelles observations (AD 34, C 245).
Les curés sont chargés de dresser la liste de ces habitants N.C. et de leurs enfants baptisés par des ministres, avec indication des rebaptisations. De même ils informent l'intendant des nouvelles rebaptisations afin de lui permettre un suivi des affaires.
Ils dénoncent également les récalcitrants qui, affichant un mépris formel de ses ordres, ne veulent pas se soumettre et *« méritent punition »*. Dans ce cas, l'intendant ordonne l'arrestation des obstinés par un huissier, assisté d'un sergent et d'une troupe de soldats, afin de les obliger à se mettre en règle.

La situation à Saint-Hippolyte-de-Caton

Le 22 avril 1751, le subdélégué Joseph Chambon envoie « de sa propre initiative »[50] une lettre imprimée à toutes les communautés du diocèse d'Uzès, leur demandant d'avertir les N.C. qu'ils ont quinze jours pour porter leurs enfants à l'église. Passé ce délai, les consuls sont priés d'établir une liste des refusants.
À Euzet – qui jouxte Saint-Hippolyte – les consuls renvoient sans façon la lettre à son expéditeur, ce que le prieur-curé déplore avant d'en expliciter les raisons : *« Ils n'ont point voulu s'embarrasser de votre lettre et encore moins faire un état des enfants baptisés au Désert... »*[51].
Dans les paroissiaux de Saint-Hippolyte, le curé Bourtholon s'applique à distinguer trois catégories : d'abord le *Roolles des mariages et baptemes faits au desert... depuis le mois de mars 1744 jusques au mois d avril 1754* ; on y trouve en tête : *« M Jean Ribot bourgeois avec dlle Catherine Dupuy des Vans J en ai rebaptisé deux soubz condition 2 enfants »*, que suivent sept couples avec le décompte de leurs enfants (16 enfants, 2 morts). Il poursuit avec les *Mariages benis a l eglise dont les enfans ont ete baptisés au dezert* (8 couples, 16 ou 18 enfants) et termine avec les *filles mariees hors la paroisse*, au nombre de 10. Les archives de l'Intendance, elles, font état de 23 noms[52].
Quant au contenu du registre de cette paroisse d'une centaine d'âmes, il est éloquent : 1743, un acte — 1747, un acte — 1751, deux actes — 27 juillet 1752, rebaptisation des fils Ribot — 1757, deux actes — 1758, un acte — 1766, un acte… nous sommes bien en pays camisard[53] !

La position de l'Église prétendue réformée

Si certains protestants obtempèrent, beaucoup résistent. Examinons leurs raisons, avant d'aborder les épreuves de Catherine Ribot-Dupuy, une de celles qui devront su-

bir les plus fortes contraintes, destinées à la faire plier à la volonté des pouvoirs religieux et civils.

Le synode du Bas-Languedoc, réuni le 11 mai 1751, adopte une position aussi catégorique que celle qu'il avait prise le 30 mars 1746 : *« Ceux qui ont épousé au Désert et feront baptiser leurs enfants à l'église romaine seront suspendus de la sainte Cène deux ans »* ... sans compter « un examen par le Consistoire de la repentance des pénitents en vue d'en abréger ou prolonger l'effet » ; c'est vraiment l'arme absolue, le simple baptême à l'église romaine n'étant puni que d'un an. Le 8 juillet, le synode des Hautes-Cévennes vote l'article suivant : *« Plusieurs protestants ayant fait rebaptiser leurs enfans dans l'église romaine, alléguant pour excuser leur honteuse lâcheté qu'ils ont été menacés, amendés, emprisonnés, ne faisant point difficulté d'appeler cela force, l'assemblée… déclare qu'on ne peut y avoir aucun égard, puisqu'à proprement parler, on ne peut appeler force que l'action qui consiste à enlever, avec une violence à laquelle il n'est pas possible de résister, les enfans que Dieu leur avoit donnés »*[54].

Les N.C. jugent les baptêmes effectués par leurs ministres valables[55] ; ils se basent sur les décrets du Concile de Trente : *« Si quelqu'un dit que le baptême donné même par les hérétiques au nom de Dieu, du Fils et du Saint Esprit avec intention de faire ce que fait l'Église n'est pas un véritable baptême, qu'il soit anathème »* (J.-C. Gaussent, *op. cit.*, relevé dans AD 34, C 250).

Un certificat de baptême au Désert a été relié entre les pages du registre d'Euzet et sa formulation nous paraît admirable : *« Je soussigné, en vertu du Saint ministère qui me fut confié dans le pays étranger, j'ai baptisé Jeanne Lafond... et que je l'ai baptisé au nom du père du fils et du Saint Esprit. Le père et la mère m'ayant promis qu'ils ne consantiraient point que leur dite fille soit rebatisée afin d'éviter la profanation du nom adorable de la très Sainte Trinité, le mépris du Saint Baptême et le scandale qu'il y aurait de leur part et de celle du curé dans la réitération de cette sainte cérémonie. En foi de quoi je leur ai donné ce présent certificat — Betrine, ministre de Jésus-Christ »* (Maguy Calvayrac, *Généalogie en Cévennes* n° 44).

À ce parti pris de non-violence répondront de nouvelles dragonnades, certes moins sauvages que celles de 1685, mais très lourdes financièrement. Et en août 1751, les arrestations commenceront en Gardonnenque…

La détention de Catherine Dupuy (août 1751 - septembre 1752)[56]

Son emprisonnement à Uzès

Information est lancée en août 1751, à l'instance du procureur du Roy, contre Catherine Dupuy, pour s'être mariée au Désert avec Jean Ribot et avoir fait baptiser leurs trois enfants par des ministres de la religion réformée. Le 20, un détachement du régiment de l'Ile-de-France comprenant 2 sergents et 23 soldats est mobilisé pour l'arrestation des couples en infraction signalés par le curé Bourtholon, ce qui n'empêche pas la fuite de Jean Ribot… fuite qu'on imagine de courte durée, suivie d'une vie semi-clandestine, ce qui, pour l'Administration, se résumera désormais à une formule : *« Il y a un ordre contre luy qui n'a pû etre executé »* (AD 34, C 245)... heureusement que *« sa pretendüe femme est actuelement en prison »* !

Sur ordre de l'intendant, la prévenue est conduite dans les prisons d'Uzès, dont Chambon est le gestionnaire : *« Je ne crois pas, Monseigneur*, a-t-il écrit à son maître le 16 août 1751, *qu'en aucun lieu de mon département il y ait des prisons assez sûres, ni assez commodes pour y faire enfermer les religionnaires qui pourront être arrêtés, en sorte qu'il est indispensable ... de les faire traduire ici où il y a trois prisons fortes, spacieuses et bien saines qui peuvent contenir commodément plus de 200 personnes »*[57]. Le nombre de N.C. emprisonnés exclusivement pour désobéissance aux ordonnances de 1750 relatives à la réhabilitation des mariages au Désert apparaît être de quelques dizaines seulement ; beaucoup plus nombreux furent les emprisonnés pour fait d'assemblée interdite. Conjointement à l'arrestation de la prévenue, exploit d'assignation est donné le 25 de comparaître le lendemain audit Uzès à quatre personnes. Seront interrogés sur cette affaire : le curé de Saint-Hippolyte-de-Caton, Marguerite Giboulet femme de Pierre Jonquet (catholique), le maître d'école[58] ainsi qu'un chirurgien de Saint-Maurice de « Case vielles ».

Pour messire Jean Paul « Bertholon », prêtre-curé perpétuel, il est notoire que ladite Dupuy est une des plus ferventes dans la religion protestante, qu'elle fréquente les assemblées et reçoit communément chez elle les ministres... Mis à part les « on dit », Marguerite Giboulet dépose que la d^{lle} Dupuy est encore enceinte dud Sr Ribot... et si les autres assignés ne nous en apprennent guère davantage sur ces prétendus scandales, ces témoignages en disent long. On sent très bien que le curé charge la femme étrangère (issue de la ville) de toutes les fautes, de tous les détournements et de toutes les perversions opérées dans une bourgade où les familles s'allient et vivent paisiblement de temps immémorial. À l'inverse, on perçoit une certaine solidarité de la part des membres de la communauté : ils rapportent par ouï-dire, affirment peu fréquenter la prévenue, ignorent presque tout d'elle, mis à part ce qui est notoire ; méfiance et prudence l'emportent.

Son premier interrogatoire

Le 31 août 1751, interrogée par le subdélégué Chambon dans *« la salle de la geolle des prisons du senechal d Usez »*, Catherine se dit âgée de 28 ans (elle est née le 29 août 1716 !), étant actuellement enceinte de 7 à

8 mois. Elle fut mariée par un ministre protestant *« qu elle ne connoit pas dans un chemin en venant des Vans a Saint Hypolite »*, les publications faites elle ignore où et par qui, n'ayant point assisté aux assemblées où elles furent effectuées. Elle a trois enfants de son mariage, baptisés après leur naissance ne sachant par qui mais sûrement point à l'Église. Interrogée sur son attitude actuelle par rapport à la loi et si elle est résolue à *« se conformer a l avenir, dans toutte sa conduite par raport a la religion, aux ordonnances du Roy »*, elle répond *« qu'elle croiroit manquer a sa conscience si elle faisoit rehabiliter son mariage a l Eglise et supleer les ceremonies du bapteme a ses enfans se regardant comme bien mariée et ses enfans bien baptisés »*. Elle affirme ignorer les ordonnances du Roy mais que, dans le sentiment où elle est (quand bien même elle les connaîtrait), *« elle n y adhereroit pas croyant de manquer à sa conscience »*. Interrogée sur son séjour chez les Ursulines du Saint Esprit, où elle a professé la religion catholique apostolique et romaine et participé aux sacrements de pénitence et de l'eucharistie, elle répond qu'elle y fut mise par ordre de l'évêque d'Uzès, se montrant réfractaire aux sentiments catholiques qu'on tâcha de lui inspirer, et ne participant aux sacrements que *« par grimace et par force pour se soustraire au chatiment dont on usoit à son egard »*.

Son accouchement

Le 24 septembre 1751, Catherine Dupuy, sentant approcher le terme de ses couches, adresse une lettre à l'intendant de Saint Priest : *« Vôtre grandeur n'ignore pas qu'elle est ma situation par raport a ma grocesse ëtant entree dans mon huitiesme moix, mais je ne saurrois lui depindre mon ëtat d'ailleurs, par les incomodites, et les soufrances qui le suivent. J oze esperer Monseigneur, de votre charite de l'emploier pour qu'il me soit permis d'aller faire mes couches ailleurs que dans les prisons, endroit si peü propre, et si peü convenable pour cella ... ofrand de me remétre dans la captivite d'abord apres que je serai remise... »*. Le 29 septembre, Chambon appuie sa demande. L'intendant se laisse fléchir et répond le 4 octobre qu' *« il n'est pas possible de la garder en prison, ainsy pour eviter tout inconvenient j ay expedié l'ordre ci joint pour luy faire rendre la liberté a la charge de donner caution de se remettre en prison apres qu elle aura accouché Je vous prie de faire executer cet ordre Lorsqu'on vous aura fourny un bon cautionnement et de tenir la main a son execution »*. Chambon en rend compte le 6 : *« Monseigneur, j'ay l'honneur de vous envoyer, cy joint, le cautionnement du s^r^ Bulliod bourgeois pour la demoiselle Dupuy, qui a eté elargie en execution de votre ordonance, a la charge de se remettre apres etre relevée de ses couches ; cette caution est sure et tres bonne, et par consequent suffisante au cas present ; le particulier, qui est parent de la dem^lle^ Dupuy, luy a donné retraite dans sa maison ; ou elle doit acoucher. J'auray attention Monseigneur de vous informer lorsqu elle sera relevee de ses couches »*. La suite des événements n'est cependant pas heureuse et l'intendant en est informé le 22 novembre ; c'est le subdélégué qui parle mais l'homme Joseph Chambon dévoile sa vraie nature[59] en cette occasion : *« J'ay l'honneur de vous informer que La dem^lle^ Dupuy... vient d'acoucher d'un enfant mort dans une maison bourgeoise de cette ville, ou elle s'etoit retirée par votre permission ; elle est dangereusement malade des suites de cette couche... Supposé que la dem^lle^ Dupuy se tire du danger ou elle est, vous entendez sans doute Monseigneur qu'apres son parfait retablissement elle se remette en prison, c'est sur quoy je vous prie de m'expliquer votre volonté pour que je m'y conforme »*. À quoi M. de Saint Priest répond le 25, dans le sens souhaité : *« Je suis faché M. des mauvaises suites des couches de la d^lle^ Dupuy et il faut esperer que sa sante se retablira, des qu elle sera bien affermée, il faut sans dificulte qu elle se remette en prison, et je vous prie d y tenir la main »*.

À Uzès, vers la fin décembre, Catherine expose une nouvelle requête, transmise par Chambon le 24 : sa santé ne se rétablissant pas, *« elle desireroit aller aux Vans dans la maison de son pere avec soumission de se remettre prisonniere lors que sa santé pourra le luy permettre... »*. Cependant le subdélégué se reprend deux jours après, instruit *«que c'est une feintise de sa part[60], qui ne tend qu'á se procurer la liberté de se réunir au s^r^ Ribot... il y auroit du danger de permettre a cette femme de s'eloigner d'icy, elle est d'ailleurs d'autant plus indigne d'aucune grace, qu'elle n a pas seulement daigné, a l exemple des autres religionnaires, faire suppléer les ceremonies de baptème a ses enfans baptisés au desert... »* (le passage est souligné dans l'original).

Sa réintégration dans les prisons

L'indigne Catherine perd la liberté par ordre du 4 janvier 1752 et nous resterons sans nouvelles d'elle jusqu'à fin juillet. Sa santé paraît s'être délabrée et elle présente toutes les apparences d'un changement de conduite car c'est avec une marge de manœuvre quasi inexistante qu'elle initie de nouvelles tentatives pour obtenir sa liberté, comme en témoignent :

– un certificat rédigé par le curé de Saint-Hippolyte le 27 juillet : *« ... je soussigné ... ay baptisé soubs condition Jean, et Pierre Ribot freres avec les ceremonies de l Eglise ... lesquels enfants on eté conduits a l eglise par d^lle^ Magdelene Dupuý leur tante matternelle ... »*.

– et un certificat médical : *« Je sousigné docteur en medecine, certifie que m^lle^ de Ribot est attaquée de fievre tierce depuis une quinzaine de jour, et que la prison ou elle est retenue, peut s opposer a la guerison de cette maladie. En foy de quoy je luy ay donné le present certificat a Uzés le premier aoust mil sept cent cinquante deux – Pagés »*.

Le 2 août, le subdélégué, quelque peu ébranlé croyons-nous, va se faire le porte-parole de Catherine :
« Monseigneur, La demoiselle Dupuy... se trouve attaquée des fievres d'acces, qui l'ont beaucoup affoiblie. Et comme ils sont tres opiniatres, son medecin trouveroit a propos le changement d'air, Cette dem^lle^ qui a deja commencé a faire suppléer les ceremonies du bapteme a ses enfans ; et qui paroit etre dans la disposition de faire egalement rehabiliter son mariage a l'Eglise, espere Monseigneur que sur les certificats que j'ay l'honneur de joindre icy, vous voudrez bien luy permettre d'aller retablir sa santé dans sa maison paternelle aux Vans, sous bonne caution qu'elle offre de donner... ».
Le 6 août, a lieu aux Vans la rebaptisation de Magdelaine Ribot, troisième enfant de Catherine. Mais il y a tant à dire sur ce « supplément » de baptême que nous y reviendrons plus loin.
M. de Saint Priest va prendre son temps pour répondre à Chambon, le 11 août : *« ... il est necessere que je sache si elle persiste dans le mauvais sentimens qu'elle a marqué par les reponces fanatiques qu elle fit aux interrogatoires ci joint que vous luy fites prester le 31 aout dernier ayes agreable de luy en faire prester des nouveaux a cet effet, et de me les envoyer »* .

Son second interrogatoire

Chambon « descend » le 21 août seulement aux prisons d'Uzès. (Était-il absent ?) Ayant prêté serment sur les Évangiles, comme la première fois, Catherine Dupuy revient sur certaines de ses déclarations, livre le nom de Claris et fait savoir qu'elle est *« dans l'intention si elle obtient sa liberté de se retirer dans la maison de son pere jusqu'a ce qu elle ait fait rehabiliter son mariage à l Eglise pour eviter de cohabiter avec led S. Ribot ... »*.
Quelle est la part des effets de la détention sur la prisonnière ? Le jour même, le subdélégué fait savoir à l'intendant qu'elle *« retracte tout ce qu elle auroit pû dire de contraire a sa soumission düe aux volontés du Roy. Elle espere que vous voudrez bien luy accorder la liberté pour pouvoir executer sa promesse, qui m a paru sincere ; elle est d'ailleurs en fort mauvais etat. La fievre luy ayant laissé un engourdissement avec enflure, aux jambes, qui luy permettent a peine de se porter pour marcher ... »*.
Est-ce le silence administratif, y eut-il entrevue verbale ou manque-t-il des documents ? Nous n'avons qu'une requête de la prisonnière, du 1er septembre, accompagnée d'un état des frais exposés pour sa capture et procédure, signé Chambon, fort lacunaire. Ces éléments ne font présumer en rien de l'issue possible, quoique la suite montrera qu'elle était apparemment orchestrée : un délai semble toujours nécessaire entre la résolution et la mise en œuvre. Ayant satisfait à tout ce qu'on attendait d'elle, Catherine s'exprime en termes poignants : *« j ymplore votre clemense pour m'acorder ma liberté et metre fin á mes soufranses... je vous demande par grase d avoir pitié de mon triste eta je ne puy pas me remettre je crain de tombé dans une maladie de langeur »*.

Sa libération

L'intendant prend le 2 septembre la décision d'élargir *« la d^lle^ Dupuy pretenduë femme de Jean Ribot... apres qu elle aura payé les frais, et fait une soumission conforme au modelle ci joint »* et Chambon s'attache à faire régler (sans doute par le sieur Buliod) les frais exposés contre ladite Dupuy, conformément au barème que lui a fait parvenir Saint Priest, puis il s'empresse de faire signer à Catherine une soumission rédigée d'une autre main :
« J'affirme avec serment que je deteste les assemblées des religionnaires, et blame la conduite de ceux qui y assistent, que je ne m'y trouverai jamais, et que j empecherai mes enfans, et domestiques d'y assister, je declare et promets a Monseigneur L'Intendant de me separer de mon pretendu mari, et de ne plus cohabiter avec lui, jusqu'a ce que mon mariage ait eté rehabilité en face de l'Eglise apostolique et romaine, j'atteste aussi que c'est mal a propos, et sans aucun sujet legitime que je fis baptisee mes enfans au deser, et promets de faire baptiser ceux que je pourrai avoir a l'avenir a l'Eglise catolique apostolique romaine, le tout sous les peines qu'il plaira a Monseigneur l Intendant de prononcer contre moi fait a Uzés le cinquieme septembre mil sept cent cinquante deux – aprouvé l ecriture Dupuy de Ribot ».
Derrière « soumission », nous entendons « renoncement », concept applicable à la morale et à la vie intérieure, et non « renonciation », terme juridique qui impliquerait pour la personne l'abandon irréversible de ses prérogatives et de ses obligations – ce que peut connaître le « fugitif du royaume » considéré comme décédé.
La conscience de Catherine est maintenant confrontée aux difficultés que la loi introduit en bafouant les règles de comportement de son groupe social, majoritairement protestant. Ne pouvant abandonner ni sa famille, ni ses rites, ni son foyer, cette femme d'honneur n'a que le choix de l'apostasie, c'est-à-dire la négation de son statut religieux imposé.
Catherine Dupuy ne tiendra aucun compte des promesses extorquées, qui lui permirent de retrouver la liberté : elle ne régularisera pas son mariage à l'Église[61] et continuera à faire baptiser ses enfants par les ministres, à commencer, un an après, par son fils Louis. Très vite, les époux iront s'installer aux Vans[62] ; leur fils Thomas y naîtra début 1756.

Regards sur la rebaptisation des trois enfants Ribot-Dupuy

Rebaptisation de Jean-Louis et Pierre Ribot à Saint-Hippolyte

Le 27 juillet 1752, à Saint-Hippolyte-de-Caton, le curé inscrit :
« L an etc. etc. j ai baptise soubz condition Jean [-Louis] et Pierre Ribot freres filz naturels de Jean et Catherine Dupuy etant absents de la parroisse avec les ceremonies de l Eglise le nommé Jean né le 10e mars 1745 et Pierre né le 14e 8bre 1749 ayant led Jean sep annees accomplies et led Pierre etant dans sa troisieme Le parrain a eté Jean Pierre Bonnefoi maitre tailheur d habitz du lieu de Montaren et la marrainne Anne Castaniere ma servante, lesquels enfans on eté conduits a l eglise par dlle Magdelaine Dupuy leur tante matternelle... »[63].

Rebaptisation de Magdelaine Ribot aux Vans

« L'an mil sept cent cinquante deux et le quatrieme [août] a ete baptisée Magdelaine Ribaute qui a été baptise au desert luy ayant demandé si elle voulait estre baptisée elle m a repondu que oui on m'a dit que cet enfant appartenait a la fille de [Louis] Dupuy qui est marié[e] au desert avec le sieur Ribaut les temoins signés avec nous – De Malbos pretre doyen de Largentiere »[64].
Cet acte des plus étranges accumule les irrégularités car d'une part, la baptisée, « qui répond », a cinq ans ! Depuis la Révocation, « l'âge du discernement », fixé en 1669 à quatorze ans pour les garçons et à douze pour les filles, avait été abaissé à sept ; cette mesure permettait d'enlever et d'interner les enfants des protestants dès cet âge-là en vue de les faire abjurer assez facilement[65] ; d'autre part, selon les ordonnances, les parents ou l'un d'entre eux, doivent accompagner l'enfant et indiquer son âge, nom et prénoms. Or à Uzès, en septembre 1751, les pères – obéissant sans doute à une consigne – n'assistent plus au baptême, ce qui le rend en quelque sorte irrecevable : le curé écrit alors laconiquement : *« le père absent »* (Maguy Calvayrac : *Généalogie en Cévennes* n° 47). Qui a conduit Magdelaine ? Enfin, on aura noté l'absence de parrain et de marraine.
Est-ce en raison de tout cela qu'il a fallu procéder à une nouvelle cérémonie ? Deux jours plus tard, sa tante Magdelaine Dupuy emmène la petite fille pour la faire rebaptiser par le curé des Vans :
« L'an mil sept cent cinquante deux et le Sixieme aout par moy curé soussigné ont eté supléés les ceremonies du bateme a Magdelaine Ribaute fille a sr Jean Ribaute de la paroisse de St Hypolithe et demlle Caterine Dupuy des Vans fiancés le parrain a ete Jean André Broche prieur de Pranles la marraine d.mlle Magdelaine Dupuy Signés avec nous – Chalmeton cure »[66].

Épilogue

Pour ne pas nous éloigner de notre sujet, soyons brefs sur la fin de l'ère de la rebaptisation. La politique en cours amène l'échauffement des esprits : une nouvelle guerre des camisards menace. Des attentats contre les curés créent une intense panique chez les prêtres de la région et la plupart vont se réfugier auprès de leurs évêques, ne voulant pas retourner dans leur village sans l'assurance d'y être protégés par un détachement. Les évêques les soutiennent contre les autorités temporelles, qui leur demandent de regagner leur poste. *« À l'impossible, nul n'est tenu... »* fait comprendre l'évêque d'Alès dans une lettre qu'il adresse à Saint Priest en août 1752 (AD 34, C 245) : *« Les curés se trouvant sans aucun secours, sans troupes, n'ayant de catholique que leur maître d'école, nulle loi ne les oblige à aller exposer leur vie, sans que la religion en puisse tirer aucun avantage »*. Pour finir, le secrétaire d'État et marquis de Paulmy d'Argenson, arrivé dans la province en août 1752, fait arrêter toutes les poursuites contre les assemblées[67] et toute tentative de rebaptisation, qui avaient déjà cessé de fait en raison de l'absence des curés dans les villages[68].
Dès les années 1755-1756, les baptêmes et mariages au Désert reprennent mais il faudra attendre les dispositions de l'Édit de 1787 pour que les protestants fassent, volontairement cette fois, réhabiliter leurs mariages et baptêmes clandestins. C'est ainsi qu'au *Registre des Baptêmes, mariages, enterrements 1780-1792* des Vans, on trouve le 19 décembre 1788 la *Declaration de mariage de dlle Catherine Dupuy* (Jean Ribot étant décédé le 6 janvier 1782) – et c'est le plus ancien foyer concerné : *« L'an etc. dans la maison claustralle de la ville des Vans, par devant nous Pierre Domergue Curé de lad ville, s'est présentée Mlle Catherine Dupuy ... laquelle pour se conformer aux articles 21 et 22 de l'edit de 9bre de l'année dernière, a declaré et declare que le quatre février mil sept cents quarante quatre elle s'unit conjugalement avec feu Sr Jean Ribot bourgeois desd Vans ... et ce du consentement expres de leurs susd peres et meres, et que de cette union il a ete procreé cinq enfants, scavoir etc. sur quoy nousd. Curé ... lui avons octroÿé acte, en presence de ... tous hans desd Vans, signés avec lad dlle Dupuy et nousd Curé »*
Catherine Dupuy finira ses jours dans sa maison de Saint-Hippolyte-de-Caton. Elle y décédera le 2 février 1794.

Notes

[43] Simon Guiraud notaire de Lussan, AD 30, 2 E 70 132, fol 68.

[44] Conformément au souhait des synodes, le notaire a pris soin de supprimer la formule préconisée officiellement *« en face de notre mère Sainte Église catholique apostolique et romaine »*. L'évêque d'Uzès s'étant plaint au ministre de ce retranchement (AN, TT 438), une enquête sera diligentée dans ce sens (AD 34, C 239).

[45] B. Claris, 1730-1744, AD 30, 2 Mi 20 107, fol 59. Une copie de ce mariage figure dans les Paroissiaux de Saint-Hippolyte-de-Caton, AD 30, 5 Mi 27 40.

[46] B. Claris, 1745-1748, AD 30, 2 Mi 20 108, fol 116 (et copie dans les susdits Paroissiaux de Saint-Hippolyte).

[47] Paroissiaux de Vézénobres, Protestants, registre de Fayet du 6 juin 1744 à 1785, AD 30, 5 Mi 27 2.

[48] Régularisations de 1787, Paroissiaux des Vans, Registre catholique B. M. E. 1780-1789, fol 379.

[49] Jugement du 15 janvier 1752 qui condamne Jacques Vidal pour avoir fait baptiser un de ses enfants au Désert, AD 34, C 248. L'article III de la Déclaration du Roy du 14 mai 1724 y est également rappelé.

[50] Même injonction dans la Vaunage, sur ordre de l'Intendant, de faire porter, dans les églises paroissiales, les enfants baptisés au Désert, pour qu'on puisse *« leur suppléer les cérémonies de l'église romaine »*. Défense est faite de baptiser autrement. Voir l'art. de J.-C. Gaussent in *Caveirac*, ouvrage collectif, Ass. Maurice Aliger, 2007.

[51] Sur les réactions – parfois extrêmes – des communautés, on se reportera avec profit aux minutieuses études de Maguy Calvayrac, publiées dans *Généalogie en Cévennes*, n°s 44, 47, 48, 51.

[52] *État des baptemes faits par les ministres ou predicans de la Religion p. R. le cinquieme du mois de mars de l'année 1752*, AD 34, C 245, fol 443 ; 23, c'est là, presque constamment à partir de 1709, le nombre de feux issu du comptage des rôles de capitation.

[53] Selon André Bernardy, originaire d'Euzet, *« le grand vicaire Payan, qui parcourt à cette époque les paroisses, prescrit à Saint Hippolyte de Caton que les actes de mariage doivent mentionner la profession de foi des époux ; il note, avec regret, que certains ménages sont constitués sans que la régularisation de la bénédiction nuptiale qu'ils ont reçue au Désert ait lieu »* .

[54] Docteur Albert Doumergue, *Nos garrigues et les Assemblées au Désert*, 1922, p. 129 et suiv.

[55] puisqu'ils agissent en continuité de la tradition chrétienne, où « la substance du baptême (c'est-à-dire son institution par le Christ) est demeurée », dit la *Confession de Foi des Églises Réformées* de 1559 ; cette dernière avait reconnu la valeur du sacrement accompli par un prêtre, son efficacité ne dépendant point de celui qui l'administre, et donc l'inutilité d'un second baptême en l'église réformée.

[56] AD 34, C 248. Maguy Calvayrac s'est attachée, dans le même dossier, au cas des deux autres couples : Anthoine Mathieu-Anthoinette Richard et Jean-Pierre Richard-Marie Grioulet.

[57] *Généalogie en Cévennes* n° 47, d'après AD 34 C 245, fol 498 ; c'est le site de l'actuel Jardin médiéval.

[58] On pourra à priori s'étonner de cette assignation, cependant on connaît en haut lieu la tentative qu'opèreraient les protestants d'établir dans les paroisses des maîtres d'école sous le prétexte d'apprendre l'arithmétique et le « pleinchant » : ils enseigneraient non seulement le chant des *pseaumes* mais encore le catéchisme de leur religion, pendant que leurs homologues établis par l'évêque d'Uzès sont – affirme ce dernier – menacés et chagrinés, et ne sont même pas payés ; ils se retirent alors... de crainte d'être assassinés ! (AN, TT 438)

[59] Les arguments humanitaires de Chambon, perceptibles dans divers dossiers, s'opposent à la rigueur de Saint Priest, tout dévoué au comte de Saint-Florentin ; notre attention a été attirée par son attitude envers les femmes enceintes, comme dans l'affaire de l'assemblée de Montaren, en novembre 1750, au temps de l'intendant Le Nain (AD 34, C 229). On peut y voir une façon d'honorer la vie que la femme porte en elle.

[60] « … la liberté de conscience, qui autorisait également le mensonge et la vérité » (*Assemblée du clergé au roi, 1665* ; cité par Rose Vincent en épigraphe de son roman *Le soleil et la roue*).

[61] Que l'échange de promesses entre futurs époux soit considéré par le droit canonique protestant comme indissoluble ou non (cela a varié), leur union *in facie ecclesiæ* empêche de les faire considérer aux yeux de la société comme « concubins ».

[62] Selon le pasteur Hours-Marchand : *« parce que cette ville convenait mieux à l'éducation des enfants »*.

[63] Paroissiaux 1715-1793, AD 30, 5 Mi 27 40.

[64] Paroissiaux des Vans, *Baptêmes Mariages et Sépultures, 1733 - 1752* : il s'agit d'août selon la chronologie. 34 enfants, âgés de quelques mois à 7 ans, furent alors baptisés « sous condition ».

[65] Michel Richard, *La vie quotidienne des protestants sous l'Ancien Régime*, Hachette, 1966, p. 166.

[66] Paroissiaux, 1733-1752 ; le prieur de Pranles (lieu proche de Privas), qui sera également présent le 13 septembre 1753 lors du mariage aux Vans de Madeleine Dupuy, apparaît aussi dans d'autres actes.

[67] Les affaires changeront totalement de face en février 1754 avec la publication d'un ban du maréchal de Richelieu sur la tenue des assemblées ; les persécutions ne s'affaibliront qu'en 1760 (Dr A. Doumergue, op. cit., pp. 152-153).

[68] *Généalogie en Cévennes* n° 51, février 2001 – en complément de l'étude de Pierre Rolland publiée dans I*tinéraires protestants* tome 2, pp. 214-218, à laquelle on pourra se reporter.

Voir, en 1ère de couverture, une photo de la maison Dupuy-Ribot au Vans, et en 2e de couverture : l'affiche d'un jugement condamnant un père pour avoir fait baptiser ses enfants dans la religion protestante.

DÉMOGRAPHIE À MIALET ENTRE 1686 et 1700

par Bernard ATGER

Dans un article à propos d'un registre des BMS de Générargues, Marie-Lucy Dumas a abordé une étude démographique de cette paroisse voisine de Mialet.

Vers 1980, sous la direction de leur professeur, Monsieur Mellet, les élèves d'une classe de seconde du lycée d'Alès avaient effectué de nombreux relevés sur les BMS conservés aux archives communales de Mialet. Monsieur Mellet ayant eu la gentillesse de me confier les fiches établies à cette occasion et les résultats de leur exploitation, voici ce que j'ai pu en tirer. Que ces quelques lignes soient un hommage au travail de ces jeunes et de leur professeur. Peut-être quelques-uns d'entre eux sont-ils devenus des lecteurs du Lien ?

La période exploitée prend la suite de celle étudiée par Marie-Lucy. En effet, les registres antérieurs à 1685 étant conservés aux Archives départementales de Nîmes, les élèves n'y ont pas eu accès.

Les mariages

J'ai écarté de l'étude l'année 1685, cette année de la Révocation ayant été particulièrement troublée, et les registres protestants n'étant pas conservés en Mairie.

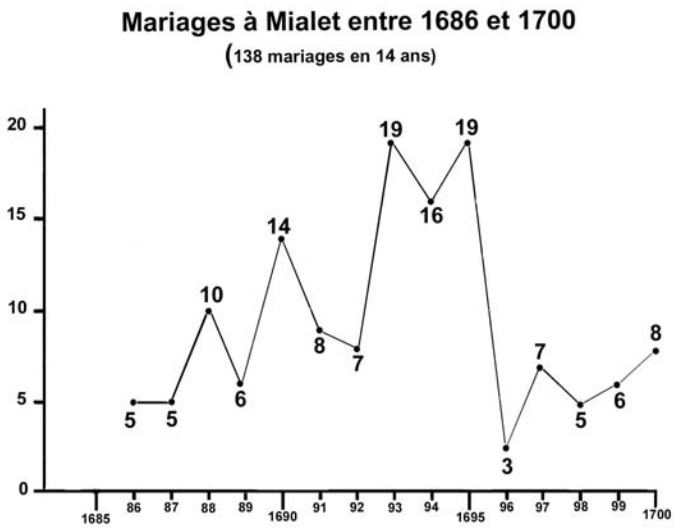

Entre 1686 et 1700, **138 mariages** ont été enregistrés à Mialet :

Cinq en 1686 et autant en 1687 ; le chiffre double en 1688, année qui correspond à une forte présence missionnaire.

La courbe retombe à 6 en 1689 pour s'élever à nouveau à 14 en 1690 et s'affaisser à 8 puis 7 en 1691 et 1692.

En 1693, nouveau pic à 19 mariages, puis 16, l'année suivante 1694, et enfin encore 19 en 1695. On remarque que 1693 est l'année d'arrivée du nouveau prieur Grégoire Vidal dont l'action envers les protestants dans les hautes Cévennes est bien connue…

Cependant, dès 1696, la courbe s'effondre à nouveau, passant à 3 unions, 7, 5, 6 et enfin 8 en 1700…

Il serait intéressant de comparer cette évolution avec les mariages célébrés avant la Révocation, probablement équivalents en nombre à ceux enregistrés lors de l'arrivée de Vidal.

Une comparaison avec les contrats de mariage enregistrés devant notaire serait également intéressante.

On se marie plus volontiers en février et bien peu en mai. Chose étonnante, ce n'est pas le dimanche mais le lundi qui est choisi pour se rendre à l'église, suivi du mardi et du jeudi.

Les baptêmes

Si nous comparons la courbe de ces unions à celle des baptêmes, on n'y perçoit pas une fécondité correspondante. Diverses interprétations sont possibles :

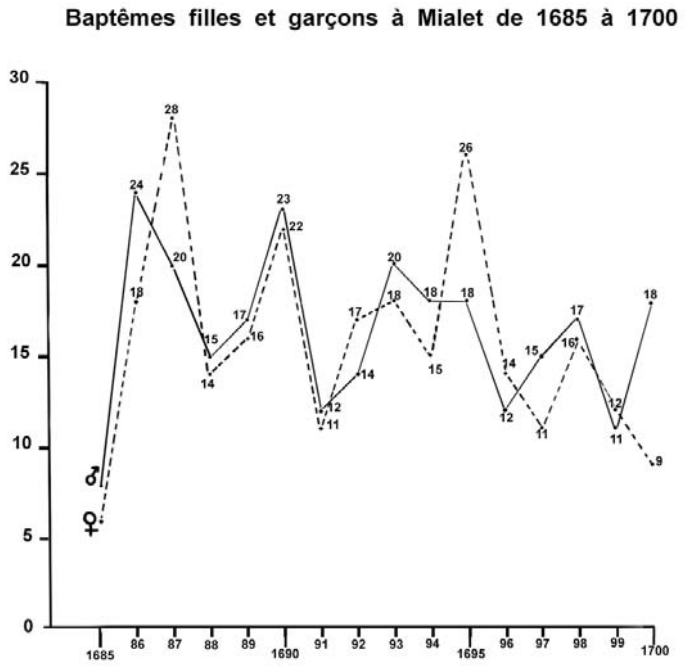

En effet en 1686 et 87, le prieur Gibalin a enregistré 42 et 48 baptêmes mais il est probable qu'ils correspondent à une « mise en règle » devant l'Église des familles de Nouveaux Convertis. Les dates de naissances ou les âges des baptisés n'ayant pas été relevés par les élèves, il n'est pas possible de faire la différence entre les baptêmes administrés dans un délai normal et les mises en règle…
Au pic des 14 mariages célébrés en 1690 correspond une pointe plus en rapport de 45 baptêmes puis leur courbe s'effondre à nouveau à 23 en 1691, 31 en 1692, 38 en 1693 et 33 en 1694. Si pour les années 91 et 92 il n'y eut que 8 et 7 mariages on a vu en revanche qu'il y en avait eu 19, 16 et 19 en 93, 94 et 95. On peut alors se demander si cette baisse de la natalité n'est pas une conséquence des mauvaises récoltes de ces années-là.

De 1686 à 1700, les prieurs de Mialet ont enregistré 499 baptêmes et 3 ondoiements sur des enfants dont le sexe n'a pas été relevé. On dénombre 254 garçons pour 245 filles. Il n'y a donc pas ici le déséquilibre indiqué par Marie-Lucy à Générargues.

Les décès des enfants

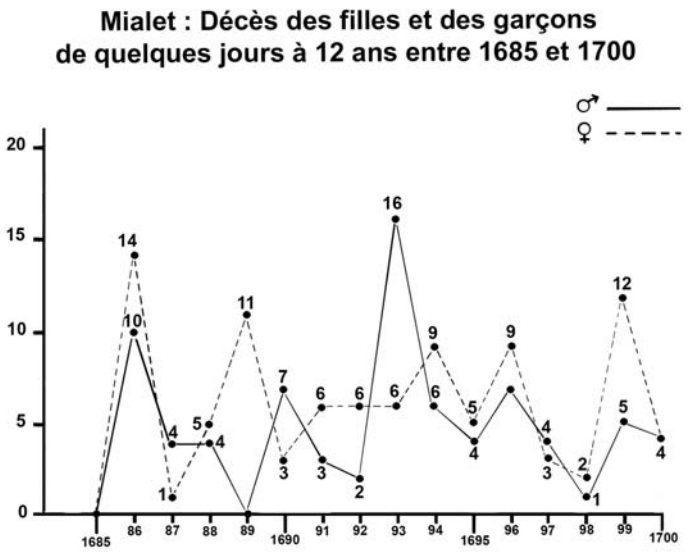

Pour la même période, la mortalité chez les enfants, entre quelques jours et 12 ans, touche 77 garçons et 96 filles. Cette fois, le déficit est en défaveur des filles et l'on peut effectivement imaginer, mais non affirmer, qu'elles ont fait l'objet de moins de soins…

Les élèves ont observé que la plus forte mortalité infantile se situe entre zéro et un an avec 43,25 % des décès, puis on trouve 18,75 % entre un et deux ans, 23,7 % entre deux et cinq ans et 14,30 % entre cinq et dix ans.

Les décès dans l'ensemble de la population

Les élèves ont recensé 612 décès entre 1686 et 1703 :

Un premier pic de 60 personnes est signalé en 1686 mais il s'effondre les années suivantes jusqu'en 1692 avec moins de 25 personnes, suivi d'un nouveau pic en 1693 avec 46 individus, 49 en 1694, 28 en 95, 8 en 97.

Comme pour l'enregistrement des baptêmes après 1685, on peut émettre l'hypothèse que le clergé catholique a été plus vigilant dans l'observation des règles lors des décès. Passé l'orage, on aurait alors pratiqué les premiers ensevelissements clandestins.

Les pics des années 93 à 96 peuvent correspondre aux mauvaises récoltes signalées mais aussi à une plus stricte observance des déclarations exigées par le prieur Vidal. Un nouveau pic sans explication connue est visible en 1699 avec 64 décès avant une nouvelle chute.

Mais au-delà de 1700 les chiffres n'ont plus de signification du fait de la guerre des Camisards qui entraîne la dispersion des habitants et surtout leur déportation à Perpignan en 1703 d'où au moins une centaine ne reviendra jamais.

Les taux de plus forte mortalité sont enregistrés pendant les mois d'août et septembre avec plus de 10 % par mois. Période de forte chaleur certes mais aussi moment de jonction difficile entre deux récoltes. De l'automne à la fin de l'hiver on tourne entre 8 et 9 %, alors que les meilleurs mois sont ceux du printemps qui voisinent les 7 %.

Une enquête à poursuivre

De toutes ces données patiemment collectées par les élèves bien des choses intéressantes apparaissent pour Mialet, mais elles ouvrent surtout le champ à de multiples questionnements.

Si on peut en effet mettre quelques chiffres en parallèle avec l'histoire du village, il serait intéressant de les comparer sur une plus longue durée avec ceux des communautés voisines : Générargues, Saint-Sébastien, Saint-Paul-la-Coste, Saint-Jean-du Gard.

Peut-être y trouverait-on une explication à cette sous représentation des filles évoquée par Marie-Lucy, et bien sûr, des liens avec le climat, les disettes, les dragonnades et les habitudes de nos aïeux. Peut-être un des enfants de ces lycéens préparera-t-il un jour une thèse sur le sujet ?

LA BIBLIOTHÈQUE D'UN PROTESTANT DE GÉNOLHAC : JEAN NICOLAS, SIEUR DE LA MONTAGNE, en 1656

par Marie-Lucy DUMAS, avec la collaboration de Martine ANCELIN

L'un des fondateurs de notre revue, Jean Pellet, en 1987, dans un fort court article (L.C.C. n° 69), avait transcrit la liste des « Bouquins d'un « escuyer » de Génolhac en 1656 » qui fut le grand-père maternel de Jacques Roche seigneur d'Algeyrenc, décédé aux galères en 1694.

Un notable protestant de Génolhac et son réseau

Jean Nicolas vivait dans la maison du coseigneur de Génolhac, le castel. À cette date, la seigneurie appartenait à la famille Budos de Portes. Il est tout à fait possible que ce Jean Nicolas fût un de leurs bailes. Quoi qu'il en soit, il avait de l'argent car il lègue 2 000 livres à chacun de ses enfants, Jeanne et Pierre, ainsi que 1 500 livres à son épouse et il paye entre 30 et 35 livres de taille, ce qui le classe parmi les « mesnagers ». Il fait un don aux pauvres de la *religion prétendue réformée*[1] de Génolhac, 50 livres par an, et s'engage à payer la taille annuelle du ministre de l'église réformée de Génolhac, Constantin, pendant 10 ans. Selon les comptes de François Rampon, administrateur de ses biens et qui épouse sa veuve en 1676, ses autres revenus proviennent d'une terre arrentée, de la vente de vin, châtaignes blanches et foin, et des intérêts de plusieurs prêts dont les débiteurs se trouvent dans la famille de Leyris, autre grande famille anoblie de Génolhac et des environs.

Tout à fait roturier, Jean Nicolas a demandé l'anoblissement et, seigneur de la Montagne, il aurait adopté le titre d'escuyer, à moins qu'il ne lui ait été accordé. Sa démarche semble contestée puisque Rampon engage des frais pour s'assurer de cette noblesse. François Rampon, protestant lui aussi, est désigné souvent comme collecteur des deniers royaux et notaire. Le fils Pierre Nicolas, célibataire, étant décédé en 1674, cette branche de la famille Nicolas semble tomber en quenouille. Comme les Nicolas n'étaient pas très nombreux à Génolhac, je recherche si cette famille était apparentée à celle du futur Jean Nicolas dit Joanny, le chef camisard.

Jeanne Roure, veuve de Jean Nicolas, est la sœur d'un ministre de la religion protestante de Saint- Laurent-La-Vernède, puis de Nîmes, François Roure. Celui-ci fait don de ses biens au petit-fils de sa sœur, le futur galérien Jacques de Roche en 1670. C'est donc une famille très impliquée dans la religion protestante, par son soutien et par sa parentèle.

Une bibliothèque impressionnante

Jean Nicolas laisse une impressionnante bibliothèque de 42 ouvrages, ce qui est tout à fait considérable à l'époque. Il m'est donc apparu intéressant d'apporter quelques précisions à la simple liste[2] donnée par Jean Pellet qui montre ce que lisait un calviniste génolhacois à une époque de relative tranquillité. Et l'étude de cette liste révèle des sujets d'intérêt fort variés qui tiennent à sa confession, à sa position bourgeoise, à son intérêt pour l'histoire et les « curiosités » et à la mode. Une vraie bibliothèque bien garnie et qui avait dû coûter fort cher à son lecteur assidu. Une estimation faite à la louche porterait sur un coût moyen de 5 livres l'ouvrage soit 250 livres.

La répartition des 42 titres s'effectue ainsi : 10 ouvrages de religion, 11 ouvrages de curiosité, histoire et mémoires, 7 ouvrages de controverses avec l'église catholique, 3 ouvrages militaires et 4 à 5 ouvrages littéraires. Quelques titres d'ouvrages n'ont pu être retrouvés.

La provenance des ouvrages religieux, Charenton, Saumur, Genève, Sedan et le libraire-imprimeur Aubert d'Avignon montre le bon fonctionnement du réseau de diffusion des publications huguenotes dont les ministres du culte doivent faire partie, sans nul doute.

Les ouvrages de religion et de controverse

Il possède *La Bible* en 3 tomes et *Une petite Bible* qu'il devait emporter dans ses poches. Les ouvrages théologiques reflètent les conceptions de deux académies protestantes, celle de Sedan avec Pierre du Moulin considéré comme un calviniste plus rigoriste et celle de Saumur créée par un des rédacteurs de l'Édit de Nantes. En présence d'ouvrages de ces deux écoles, on ne peut savoir à laquelle Jean Nicolas portait ses faveurs.

Les controverses avec la religion catholique produisirent d'abondantes publications, puisqu'il fallait convaincre par la démonstration et la raison.

École de Saumur

❖ *La seconde partie de l'examen du sieur Duplessis contre la messe*, vrai titre « De l'Institution, usage et doctrine du sainct sacrement de l'Eucharistie en l'Église ancienne, ensemble quand, comment et par quels degrez la messe s'est introduite en sa place ; le tout en quatre livres ». Saumur, Thomas Portau, 1604, de **Philippe Duplessis Mornay**, fondateur de l'académie théologique de Saumur. (Voir site des archives municipales de Saumur). « *C'est un in-folio de 1 110 pages, bourré de citations latines, grecques et hébraïques franchement rébarbatives et sûrement un livre très cher* », selon l'historien de l'académie de Saumur qui, au vu de cet ouvrage, estime que notre écuyer génolhacois est très calé en théologie !

❖ *L'examen du sacrifice de la messe,* le vrai titre est « Examen des raisons pour et contre le sacrifice de la messe. Pour servir d'eschantillon du vray moyen de nous réünir en mesme religion », par **Josué de la Place**, 1631, Saumur. De la Place était un théologien protestant qui appartenait à l'académie théologique de Saumur[3].

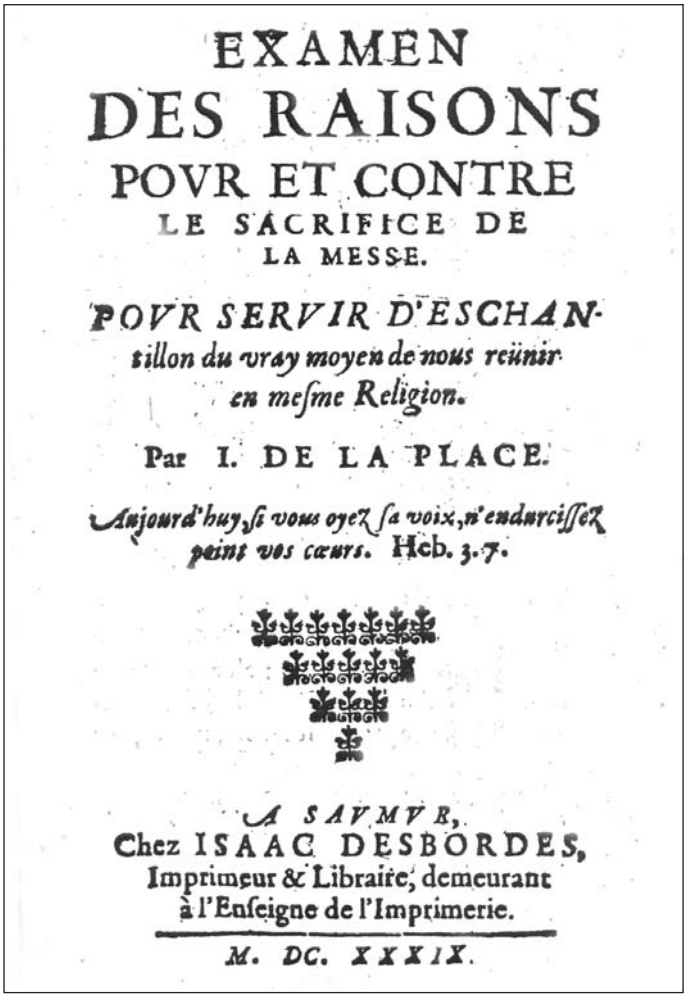
EXAMEN
DES RAISONS
POVR ET CONTRE
LE SACRIFICE DE
LA MESSE.

POVR SERVIR D'ESCHANtillon du vray moyen de nous reünir en mesme Religion.

Par I. DE LA PLACE.

Aujourd'huy, si vous oyez sa voix, n'endurcissez point vos cœurs. Heb. 3.7.

A SAVMVR,
Chez ISAAC DESBORDES,
Imprimeur & Libraire, demeurant
à l'Enseigne de l'Imprimerie.

M. DC. XXXIX.

❖ *Les divisions de la vie et de la mort*, ce livre pourrait être l'abrégé de : «Les consolations de l'âme fidèle contre les frayeurs de la mort avec les dispositions et préparations pour bien mourir », par **Charles Drélincourt**, un ouvrage de piété très répandu dans les familles protestantes puisqu'il a connu au moins 11 éditions à Saumur chez René Péan, dont la dernière en 1670.

École de Sedan

❖ *Le livre de la perfection et de la suffisance de l'écriture sainte* de **Pierre de Moulin,** théologien huguenot, vrai titre « Des Traditions et de la Perfection et suffisance de l'Exriture sainte », Sedan 1631. Pierre de Moulin fait partie de l'école théologique de Sedan qui controversa contre celle de Saumur.

❖ *Le livre de la communion de Jésus Christ au sacrement de l'eucharistie*, vrai titre : « De la communion a Jesus Christ, au sacrement de l'Eucharistie : Contre les Cardinaux Bellarmin & du Perron » par **Jean Mestrezat** (1592-1657), A Sedan, Par Iean Ianon, 1624.

École de Charenton

❖ *La pratique de la piété* : il s'agit du livre de **Lewis Bayly** (ou L. Bayle) traduit en français dans les années 1630, publié à Charenton, et dont le titre exact est : « La pratique de la piété adressant au chemin que le Chrestien doit tenir pour plaire à Dieu ». Un ouvrage qui ne connut pas moins de 7 éditions.

❖ *Trois sermons faits pour le jeûne à Chalanton :* il s'agit sans doute du temple de Charenton.

Éditions genevoises

❖ *Les concordances de Monsieur Calvin sur les quatre évangiles*, vrai titre : « Commentaires de Jehan Calvin sur la Concordance ou Harmonie composée de trois évangélistes, ascavoir S. Matthieu, S. Marc et S. Luc ; item sur l'Évangile selon S. Jehan ; et sur le second livre de S. Luc, dict Les Actes des apostres / le tout reveu diligemment et comme traduit de nouveau tant pour le texte que pour la glose comme on pourra appercevoir en conférant les éditions précédentes avec ceste-ci ». [Genève], Conrad Badius, 1561.

❖ *Le Bouclier de la foy,* ou « Défense de la confession de foy des églises réformées royaume de France contre les objections du sieur Arnoux, jésuite », par **Pierre du Moulin**, première édition 1635, Genève.

Éditions d'autres villes : Avignon, Nantes, Bordeaux et Bruxelles.

❖ *Le Capucin réformé,…* déclarant au long les causes de sa conversion à l'Église réformée, réfutant par le menu la response d'A. B. C. contre sa première declaration et descouvrant les grandes erreurs et abus de l'Église romaine et de sa moinerie, de **Gaspar Martin,** Imp. Aubert (Avignon), 1618.

❖ *Conformité de la créance de l'église* et de Saint Augustin sur le sacrement de l'Eucharistie opposée à la réfutation des cardinaux du Perrou, Bellarmin et autres, divisée en trois livres, d'**Edme Aubertin**, 1633. L'auteur, qui fut ministre à Chartres, est considéré comme de l'école de Charenton. (Voir le *Dictionnaire historique et critique* de Pierre Bayle).

❖ *La réponse à la profession de foy des moines de bordeaux*, vrai titre « Response à la profession de foy, publiée par les Moynes de Bourdeaux, contre ceux de l'Église Réformée, pour leur faire abjurer la vraye Religion. Avec la réfutation, tant des calomnies qui y sont contenues que généralement des erreurs de l'Église romaine, prétendue catholique » : par **Ant. de Sadeel**, pseudonyme de **Antoine de Chandieu**, seigneur de la Roche-Chandieu, publié en 1562 (Voir le site de la Bibliothèque universitaire de Nantes).

❖ *Le livre de l'homme du pape et du roy* : le vrai titre est : « L'homme du pape et du roy : ou, reparties veritables sur les imputations calomnieuses d'un libelle diffamatoire semé contre sa Sainctet'e [et] sa Majesté Tres-Chrestienne, par les ennemis couuerts du sainct Siege & de la France. » de **Bénigne Milletot**, Bruxelles, 1636.

Des livres militaires

Notre sieur de la Montagne est ou se dit écuyer, premier degré de la noblesse, mais il est impossible de retrouver

cette seigneurie « de la montagne », où elle se situe, ni même des descendants se réclamant de ce titre. Il ne possède pas non plus de tenanciers, ni de droits féodaux en Cévennes, en tous les cas selon les comptes du notaire Rampon.
En vue peut-être d'une carrière militaire, il lit des ouvrages militaires de grand prix, grand format, avec des illustrations qui devaient coûter une petite fortune.

❖ *Le gouvernement de la cavalerie légère,* vrai titre « Le Gouvernement de la Cavalerie Légère. Traicté qui comprend mesme ce qui concerne la grave, pour l'intelligence des Capitaines, réduite en Art par plusieurs excellens Préceptes & représenté par figures » de **Georges Basta**, Impr. Bertelin à Rouen vers 1616 (un beau livre orné de gravures sur cuivre).

❖ *L'art militaire pour l'infanterie*, de **J. Jacobi von Walhausen,** traduit en français en 1615, par François de Bry, avec de belles gravures sur cuivre (consultable sur BNF Gallica).

❖ Quant à « *La théorie et la pratique de la guerre* » de l'Espagnol **Bernardino de Mendoza**, il a été écrit en 1597 et a connu de très nombreuses éditions. Il semblerait que l'édition française ait eu un « tirage confidentiel » au point que la BNF n'en possède pas un seul exemplaire.

Des biographies et mémoires d'hommes célèbres

Jean Nicolas se régale de biographies : celles de Sully, celle du roi Jean II de Castille - personnage pourtant de peu d'intérêt sauf à être le père d'Isabelle la Catholique - et de Richelieu.

❖ *Les mémoires de Monsieur de Sully*, par Maximilien de Béthune, duc de Sully, nombreuses éditions à partir de 1630.

❖ *Le panégyrique à Monsieur le duc de Sully*, vrai titre « Panégyrique à Monsieur le duc de Sully, pair de France », commandé par Sully lui-même à **Hierosme de Benevent**, conseiller du Roy et trésorier général de la province du Berry, un spécialiste des panégyriques.

❖ *L'histoire de don jean roy de Castilhe*, vrai titre « Histoire de Don Jean Devxiesme, roy de Castille. Recueillie de diuers autheurs », Paris, **Tovssainct dv Bray**, 1621, par Jean de Lannel.

❖ *Le ministre d'estat,* titre complet « *avec le véritable usage de la politique moderne* » de **Jean de Silhon**[4], premier tome paru en 1631 qui vante la politique de Richelieu, les autres éditions seront publiées à Amsterdam. (Cf. ill. 2e de couverture)

Une ouverture sur les curiosités du monde

Jean Nicolas s'intéresse à l'histoire de France, aux découvertes et aux curiosités du monde, révélant par là un esprit humaniste que n'eussent pas désavoué Montaigne et Rabelais.

❖ *Un petit abrégé de l'histoire de France*, un seul à cette époque a été traduit en français, c'est celui de **Johannes Candida** de la fin du XVe siècle. Ensuite il y aura de nombreuses publications portant ce titre.

❖ *Les diverses leçons de Pierre de Messie* dont le vrai titre est « Les Diverses leçons de Pierre Messie gentilhomme de Sevile, avec trois dialogues dudit auteur, contenans variables & memorables histoires, mises en françois par **Claude Grubet** parisien », dont la première édition parait en 1552. Une sorte d'encyclopédie sur les mœurs, l'histoire, la géographie et l'alchimie.

❖ *Les vérités françoises*, vrai titre « Des vérités françoises et politiques contenant toutes les affaires les plus remarquables de ce temps, dédié au prince de Conty, par **Rozard N**, Paris, P. Variquet, 1649.

❖ *La doctrine de l'antiquité touchant les principaux points controversés en la religion*, de **Nicolas Renouard**, avocat, publié en 1613.

❖ *Le théâtre du malheur*, de **Pierre Boitel**, sieur de Coubertin dont on connaît « Le Tableau des Merveilles du Monde », début XVIIe siècle.

❖ *Les coustumes du pays et duché du Bourbonnais*, de **Charles du Moulin**, plusieurs éditions.

❖ Introuvable, l'autre ouvrage indiqué par le notaire « Les coustumes et chartes » du fait de l'absence de mention de la province.

Ce type d'écrit était courant, il y en avait un par province au moins et ces « manuels » servaient aux notaires et autres praticiens de la justice seigneuriale et royale pour établir les reconnaissances et autres contrats. Pourquoi s'intéressait-il au Bourbonnais ? Y avait-il peut-être sa seigneurie de la Montagne ? Ou bien cela a-t-il été un hasard ?

Jean Nicolas lit et parle français

Tous ces ouvrages sont en français. Au début du XVIIe siècle, dans les montagnes cévenoles, cette capacité linguistique reste encore largement du domaine des notaires, juges et autres gens de lettres qui ont besoin de cet idiome pour rédiger les actes.

❖ Il se perfectionne avec *Le dictionnaire de Nicot,* vrai titre « Thrésor de la langue françoise tant ancienne que moderne, », par **Jean Nicot**, 1606, (consultable sur BNF Gallica) et lit des œuvres classiques grecques et romaines dont le notaire écorche encore plus les noms, traduites en français : « Un tome de trasimène » (la bataille de Trasimène ?), « Les lettres Sénèque » et « Les œuvres de pindalle » (sic) de Pindare.

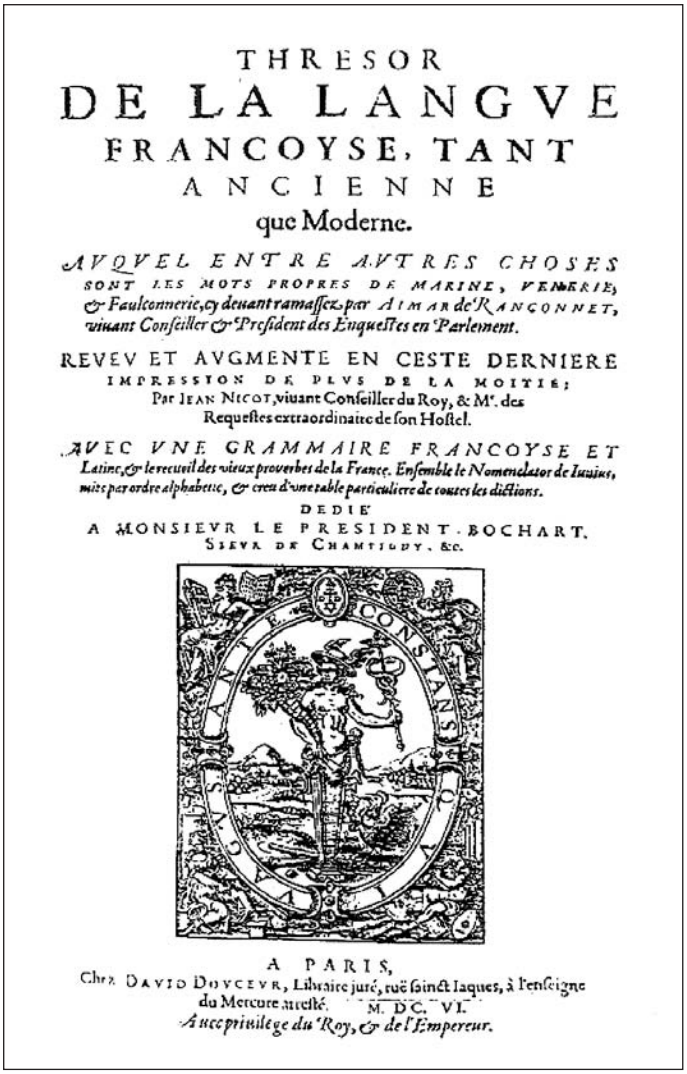
THRESOR
DE LA LANGVE
FRANCOYSE, TANT
ANCIENNE
que Moderne.

AVQVEL ENTRE AVTRES CHOSES SONT LES MOTS PROPRES DE MARINE, VENERIE, & Faulconnerie, cy deuant ramassez, par AIMAR de RANCONNET, viuant Conseiller & President des Enquestes en Parlement.

REVEV ET AVGMENTE EN CESTE DERNIERE IMPRESSION DE PLVS DE LA MOITIE: Par IEAN NICOT, viuant Conseiller du Roy, & Mr. des Requestes extraordinaire de son Hostel.

AVEC VNE GRAMMAIRE FRANCOYSE ET Latine, & le recueil des vieux proverbes de la France. Ensemble le Nomenclator de Iunius, mis par ordre alphabetic, & creu d'vne table particuliere de toutes les dictions.

DEDIE'
A MONSIEVR LE PRESIDENT BOCHART, SIEVR DE CHAMPIGNY, &c.

A PARIS,
Chez DAVID DOVCEVR, Libraire juré, ruë sainct Iaques, à l'enseigne du Mercure arresté. M. DC. VI.
Auec priuilege du Roy, & de l'Empereur.

❖ Il aime les *satires du sieur renyé*, pour **Mathurin Régnier**, ouvrage publié à la fin du XVIe siècle et qu'appréciait Henri IV, portant sur les travers de la société et des mœurs.

❖ Il possède aussi *Les œuvres du sieur du Roucard, Le second tome des œuvres du Roucard* dont je n'ai pu retrouver les références.

❖ Mais surtout il possède les trois premiers tomes déjà parus de l'*Astrée* d'**Honoré d'Urfé**, un roman-fleuve, à tiroirs et à clefs, très célèbre, publié de 1607 à 1619 pour les trois premières parties et connaissant de multiples éditions jusqu'à nos jours (consultable sur BNF Gallica et autres sites).

L'inventaire du notaire s'accompagnait du descriptif des meubles. La présence d'un miroir indique un niveau de vie qui place le sieur Jean Nicolas au rang des notables de cette ville de Génolhac, au milieu du XVIIe siècle.

Sources :

Fonds de Roche, 191, 193 : CD du PNC à Génolhac, microfilmé aux AD 30.

LCC n° 69 : « Bouquins d'un escuyer de Génolhac en 1656 » par Jean Pellet.

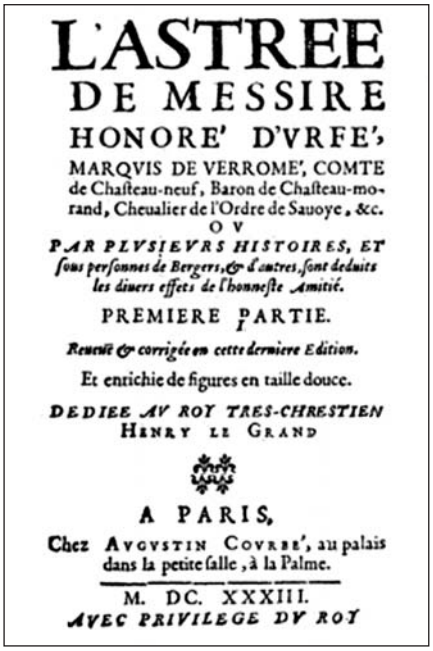
L'ASTREE
DE MESSIRE
HONORE' D'VRFE',
MARQVIS DE VERROME', COMTE de Chasteau-neuf, Baron de Chasteau-morand, Cheualier de l'Ordre de Sauoye, &c.
OV
PAR PLVSIEVRS HISTOIRES, ET sous personnes de Bergers, & d'autres, sont deduits les diuers effets de l'honneste Amitié.
PREMIERE PARTIE.
Reueuë & corrigée en cette derniere Edition.
Et enrichie de figures en taille douce.
DEDIEE AV ROY TRES-CHRESTIEN HENRY LE GRAND
A PARIS,
Chez AVGVSTIN COVRBE', au palais dans la petite salle, à la Palme.
M. DC. XXXIII.
AVEC PRIVILEGE DV ROY

Bibliographie et addendum :

L'excellent site personnel d'un historien sur Saumur : http://pagesperso-orange.fr/saumur-jadis/index.html pour se documenter sur l'académie de Saumur.
Interrogé sur le prix des livres publiés par Thomas Portau de Saumur, Joseph-Henri Denecheau m'a écrit qu'il est difficile de connaître exactement le prix de revient d'un ouvrage et celui de sa vente, celui-ci étant souvent l'objet de troc et de vente-revente. D'après des estimations d'inventaires au XVIIe, on peut estimer à une moyenne de 2 à 5 livres le prix des ouvrages. Il m'a en outre apporté quelques précisions sur les ouvrages publiés à Saumur. Qu'il en soit remercié.
En 1792 où le livre est un objet beaucoup plus courant, l'inventaire de la bibliothèque de Madame Élisabeth Françoise de Saint George épouse de Charles Jean Baptiste de Borne d'Altier est estimé en son entier pour 200 ouvrages « *estant brochés que reliés portant sujets de dévotion histoire et roman le tout ensemble priés 96 livres* » soit environ 10 sous pièce.
La bibliothèque d'un consul de Malons au XVIIIe s, Marie-Lucy Dumas, in LCC n° 141 : une bien pauvre bibliothèque en comparaison.
Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au XVIIe siècle. Plusieurs tomes, par Albert Labarre, Baden-Baden, 1987 à 1998.
Revue XVIIe siècle, *Éditer l'Astrée*, n° 2-2007.

Notes :

[1] Formule qu'il emploie lui-même.
[2] L'inventaire auquel se réfère Jean Pellet est actuellement introuvable.
[3] Pierre-Daniel Bourchenin, *Étude sur les académies protestantes en France au XVIe et au XVIIe siècle*, Paris, Grassart, 1882, p. 412.
[4] Voir site de l'Académie française car Jean de Silhon secrétaire de Richelieu, y fut élu en 1634.

LES NOUVEAUTÉS AU CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'ARCHIVES DU PARC NATIONAL DES CÉVENNES

par Pauline ROUX-TATTO

Voici une sélection des nouveautés récemment entrées au Centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes.

HÉRAIL DE BRISIS vicomte Guy d' : *Le château de Brisis et son chartrier* - tome I, 1185-1400. Nîmes, Lacour, 2008.

Résumé : Au XIIIe siècle Pierre Hérail de Brézis est l'époux de Blandine d'Anduzeil, ils ont 14 enfants dont un chevalier de Saint Jean de Jérusalem. Les Hérails sont autant présents dans les chartes à la Garde-Guérin qu'à Brézis. Ils eurent aussi des droits à Castanet, à la Rochette Héral sur le Goulet, ils s'allient à tout ce qui compte dans l'Oc et leur alliance sera recherchée. Ils firent toutes les guerres, le XIVe siècle vit les Hérails dès lors vicomtes, devenir huguenots et se battre dans ce parti avec la fougue de leurs prédécesseurs. Il y eut cependant un mariage avec la petite-nièce d'Urbain V, Jehanne de Grimoard du Roure. Le château de Brézis eut à ce moment-là tout un appareil de défense adapté à la lutte contre les armes à feu.

Cote : CD04872.

PONTON D'AMÉCOURT G., MORE DE PRÉVIALA E. de : *Monnaies mérovingiennes du Gévaudan.* Paris, 1883. 132 p., ill.

Résumé : L'ouvrage commence par un coup d'œil sur les monnaies mérovingiennes du Gévaudan, vient ensuite une description des 4 groupes de monnaies : - monnaies sans calice - monnaies au type du calice (style primitif) - monétaire Elaflus - monnaies de Cabiber II.

Cote : CD04876.

BARDY Benjamin. *Une région militairement bien défendue : la haute vallée d'Olt*. Mende, C.E.R., 2008.

Résumé : Le Tournel, puissante forteresse haut perchée sur son éperon de schiste a assuré depuis le Moyen Âge la défense de toute la vallée du Lot. Les seigneurs barons du Tournel y furent assurés d'une protection efficace jusqu'au temps où les moyens d'attaque devenant plus puissants, ils furent se réfugier dans des lieux moins sévères et plus calmes du Valdonnez.

Cote : CD04877.

DUMAS Marie-Lucy : *Aujac, entre route et Cèze*. Paris, éd. impr. Jouve, 2008.

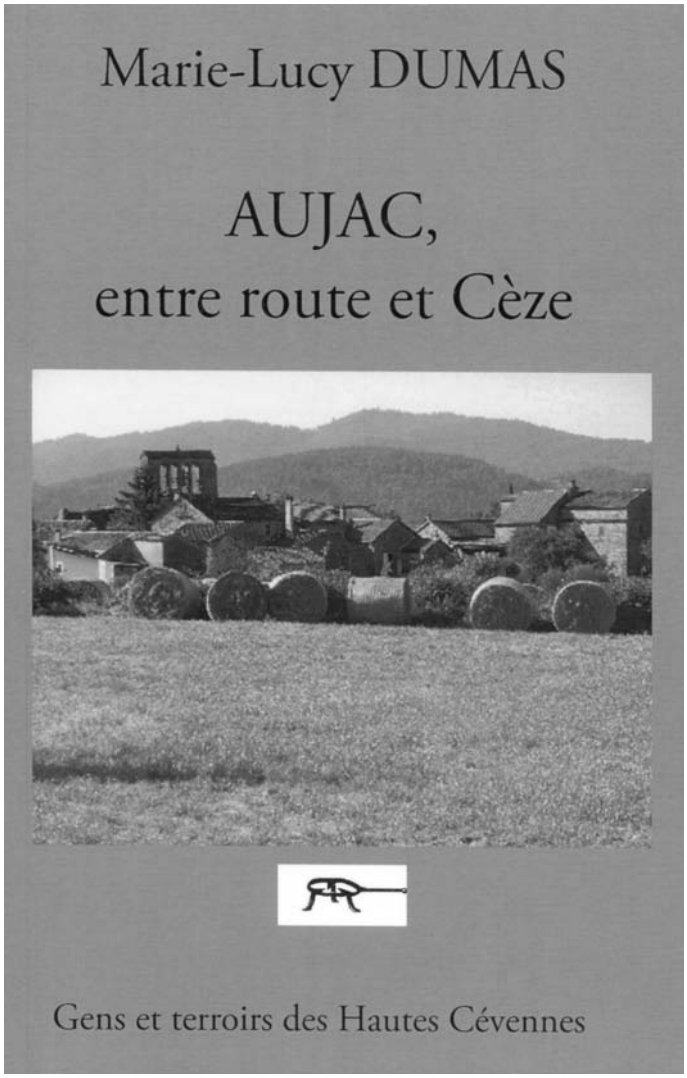

Résumé : Aujac, petite commune gardoise, a bénéficié d'une situation favorable sur un chemin muletier. De ce passé, elle garde le souvenir du seigneur du Cheylard, de la guérilla anti-camisarde, de la révolte contre révolutionnaire. Cet ouvrage met aussi en évidence à la fois l'importance de l'artisanat de la laine dans une zone catholique des Cévennes, et celle du transport muletier et de la grande pauvreté d'une communauté qui fut, à compter du XVIIe siècle, une forte base d'émigration où les femmes assurèrent la survie quotidienne des familles.

Cote : CD04871.1.2.

BOUVET Claude, SALLES Jean, SCIMIA Roland : *Courry (Gard) 2005 Les dolmens - historique : de la protection, du recensement, de l'enregistrement, de la sauvegarde, intervention sur «Ismaël n° 5»*, Courry, chez l'auteur, 2005.

Résumé : Rapport condensé en 2 parties, qui a pour objet de rappeler les actions effectuées sur la nécropole du plateau des Gras à Courry. La première partie relate les divers travaux entrepris sur le terrain, la deuxième partie ne concerne qu'un seul monument, le dolmen n° 5 anciennement fouillé mais à nouveau sondé, nettoyé, redressé, consolidé et mis en sécurité.

Cote : CD04878.

ASSOCIATION « LE PLATEAU DES GRAS » : *Courry (Gard) Les plaques des lieux-dits (toponymie des hameaux)*, Courry, association « Le plateau des Gras », 2005.

Résumé : 17 plaques expliquant la toponymie des hameaux ont été posées par l'association *Les amis de Courry* en 1984. Ces travaux, repris en 2004 par l'association *Le plateau des Gras* ont permis la pose de 6 plaques : Combes, Thomazes, Rieusset, la Tourre, la Fortunelle, Dévès, Ranquet.

Cote : CD04879.

MALJEAN Denis : « Les mines anciennes du Bleymard, Mont Lozère (48) » in *Nouvelles Infos*, 2004, n°30, n.p., Fontaine, Groupe d'Étude des Mines Anciennes, 2004.

Résumé : État des lieux suite à la prospection du site minier dit « du Bleymard », qui se situe en réalité sur les communes de Mas d'Orcières et Cubières.

Cote : CD04680.

COLLECTIF : *Tombes et espaces funéraires de la fin de l'âge du fer et au début de l'époque romaine à Nîmes (Gard).* Monts, impr. Présence graphique, 2008, 518 p.

Résumé : Cet ouvrage permet de restituer les grandes lignes d'un système qui se met en place jusqu'à la fin du Ier siècle avant Jésus-Christ sur les pratiques funéraires. C'est à partir de l'analyse détaillée de vingt-cinq sépultures issues d'une dizaine de sites fouillés à Nîmes que de nouvelles données sont apparues. Ces disparités soulignent l'originalité de l'ensemble nîmois : fréquence des armes, caractère ostentatoire des pratiques et des tombes...

Cote : CD04882

AUBERT Marie-Anne : *Bâtisseurs de paysages en Cévennes. Les jardiniers de la pierre*, Nîmes, Champ social, 2006, 174 p.

Résumé : l'auteur a recueilli dans cet ouvrage divers témoignages des bâtisseurs de pierres en Cévennes illustrés par de nombreuses photographies, une approche singulière montrant que l'esthétique, la forme et l'histoire se croisent dans le rapport qu'entretiennent les habitants avec la matière, le paysage et leur propre existence.

Cote : CD04883

FESQUET Frédéric. *L'Aigoual forestier. Histoire d'une reconquête 1860-1914*. Paris, impr. Jouve, 2007, 202 p.

Résumé : Cet ouvrage retrace l'histoire du reboisement du massif de l'Aigoual, celle des forestiers qui l'ont réalisé mais également celle des habitants du massif qui en s'y opposant ou au contraire en y participant activement ont vu leur cadre de vie se modifier et leur montagne en cours d'abandon être régénérée par la reconquête forestière.

Cote : CD04867.

Parc National des Cévennes Réserve de Biosphère

Tous ces documents sont librement consultables au Centre de documentation et d'archives à Génolhac, ainsi que bien d'autres !

Vous pouvez aussi approfondir vos recherches bibliographiques grâce à notre base de données en ligne sur « http://www.cevennes-parcnational.fr » rubrique Base de données puis Centre de documentation.

Nous sommes ouverts au public sur réservation au 04.66.61.19.97.

Parc national des Cévennes
Centre de documentation et d'archives
3 Grand' Rue
30450 GÉNOLHAC

Tel : 04.66.61.19.97
Mail : doc@cevennes-parcnational.fr

QUELQUES LECTURES

MEZINSKI (Zénon) et MEZINSKI (Philippe) : *La place forte de Saint-Hippolyte-du-Fort*, Coularou Éditions, 30 610, Saint-Hippolyte-du-Fort, 2008, 96 p., ill. en couleur – 20 €.

Zénon Mezinski, enseignant à l'Université Montpellier III et doctorant en histoire de l'art, s'est livré à une très intéressante synthèse sur la morphologie de Saint-Hippolyte-du-Fort. Le livre qu'il publie bénéficie en plus d'un illustrateur de talent avec son père Philippe, artiste plasticien.

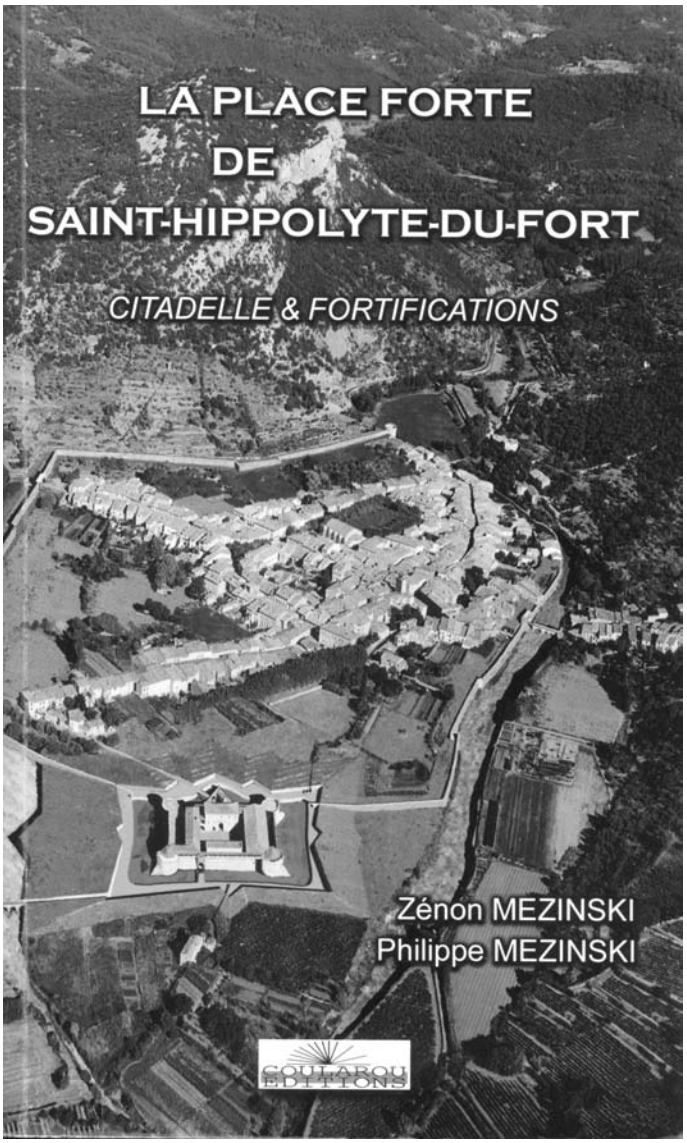

La paroisse de Saint-Hippolyte-de-Roquefourcade est perchée sur un piton rocheux à deux kilomètres au sud-est de la ville moderne. Au milieu du XVe siècle, les habitants ont choisi de descendre s'installer à la Croix-Haute et dans l'espace occupant les terrasses comprises entre le Vidourle et son affluent l'Argentesse.

Ce dernier site n'a été protégé par des murailles défensives qu'après la Révocation de l'Édit de Nantes. Des travaux entrepris par l'intendant Basville ont fait de Saint-Hippolyte une « ville close » cinq ou six siècles après Sauve ou Anduze qui étaient enserrées dans des remparts depuis le Moyen Âge.
Cette fortification a été complétée par l'édification, au sud de la zone habitée, d'une citadelle, véritable bastion imprenable, érigé pour répondre aussi bien aux attaques des Réformés en cas de révolte qu'aux incursions de troupes en campagne.
Comme à Alès et Nîmes, cet ouvrage d'art, inscrit dans un glacis en étoile, a été baptisé indûment « Fort Vauban » par les « érudits locaux » du XIXe siècle. Zénon Mezinski met les points sur les i en dévoilant le nom de l'ingénieur en chef, François Ferry, qui a conçu et construit les citadelles de Nîmes et Saint-Hippolyte. Il ajoute que celle d'Alès est l'œuvre de Michel Raulet.
Il faut aussi souligner la double originalité de la publication de cette étude de référence.
Le maître d'œuvre n'est autre que le libraire du lieu, Pascal Coularou, qui endosse courageusement l'habit d'éditeur.
La réalisation est confiée à un atelier de la région. Com' Impact Impression, 647 avenue du Croupillac, 30 100 Alès et le livre fait honneur au travail soigné de nos compatriotes cévenols.

Pierre-Albert CLÉMENT

LABROT (Jacques) : **, «Affairistes et usuriers au Moyen Âge : Les Lombards, l'hérésie et l'Église»,* Cahors, La Louve Édition, 2008, in 8e, 415 p.

Daniel Travier nous signale la sortie de ce livre de grande qualité et fort intéressant sur un sujet peu traité touchant au commerce et à la finance au Moyen Âge.
Publié chez un petit éditeur très spécialisé ce livre sera peu en librairie et nombreux sont ceux qui bien qu'intéressés risquent de passer à côté.
Jacques Labrot est le grand spécialiste des jetons médiévaux et a déjà écrit un certain nombre d'ouvrages et articles sur le sujet, dont l'incontournable « *Une histoire économique et populaire du Moyen Âge : les jetons et les méreaux* ».

Passionné par les coutumes et les mentalités médiévales, Jacques Labrot nous entraîne ici à la découverte du milieu des affaires au Moyen Âge.
Le commerce, la circulation des marchandises, favorisant les courants d'idées et l'esprit d'entreprise, le prêt et les activités monétaires, toutes les manipulations de l'argent par les négociants ont longtemps été considérées avec des sentiments mêlés de tolérance et de suspicion par une Église sur la défensive, traquant l'hérésie au nom des pauvres qu'elle protège, mais aussi au nom de ses intérêts temporels bien compris. Avides de ressources immédiates, les seigneurs méprisent ces affairistes qui s'introduisent sans pudeur dans leur monde chroniquement endetté, clairsemé par les guerres et en permanence

guetté par la faillite. Les Lombards, les Cahorsins et les Juifs feront les frais de cette charge générale usant d'enquêtes, de dénonciations, de manipulations et de rumeurs au gré des intérêts contradictoires des féodaux qui combattent, des religieux qui prient, et des laborieux qui s'efforcent de vivre. Cet ouvrage offre donc un panorama nouveau et très large sur l'histoire du commerce et de la banque médiévale à travers les activités des Lombards et des Cahorsins. (Résumé de l'éditeur.)

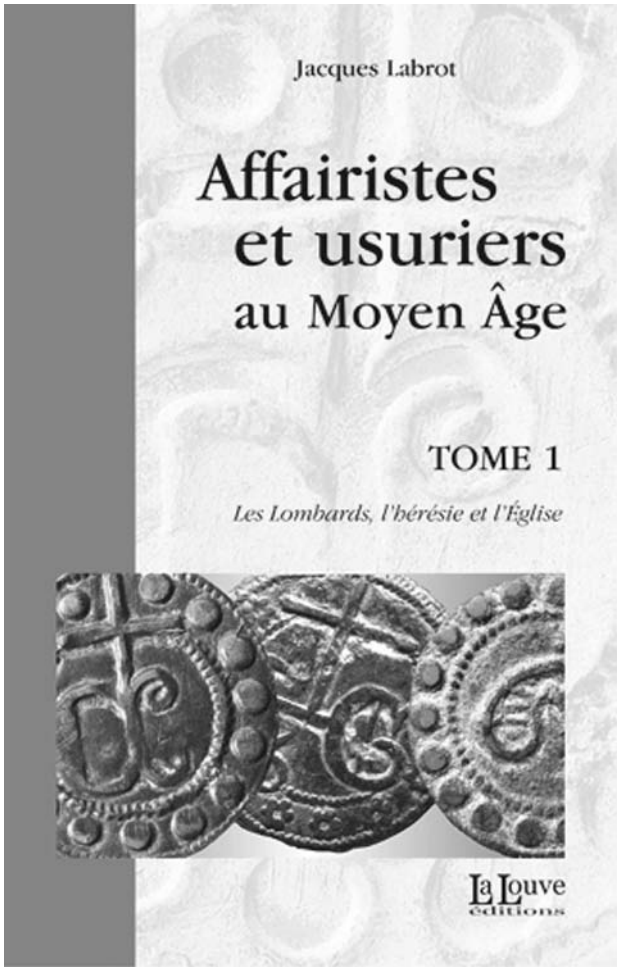

Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art du Bas-Languedoc (Aude, Gard, Hérault, Lozère) : Documentation réunie par Émile BONNET (1863-1942), conservée dans la famille et publiée par Jean-Claude et Nancy RICHARD, 2004, 479 p., 4 601 notices. Commander à RICHARD, Les Brusses, 1 rue d'Auvergne, 34090 Montpellier, 80 € + 5 € de frais de port. (Chèque à l'ordre de Richard).

Table inédite des dessins de blasons de l'Armorial de la province de Languedoc de 1696-1700, dressé [par Charles d'Hozier] en conséquence des édits de création de la Maîtrise des armoiries de novembre 1696, ladite création révoquée par l'édit du mois d'août 1700. Ce livre, publié par Christian Pioch, est à commander à *Études Héraultaises*, Archives départementales de l'Hérault, 2 avenue de Castelnau, BP 1266, 34011 Montpellier Cedex, 30 € + 6 € frais de port.

Les 12 000 blasons des généralités de Toulouse et de Montpellier, en 2 452 planches, sont visibles sur le serveur Gallica de la BNF (volumes XIV et XV de l'Armorial). L'ouvrage proposé présente en 30 pages illustrées l'élaboration et la mise en place de cette œuvre picturale, puis en 175 pages la liste alphabétique inédite et les distinctifs des individus ou des collectivités concernés, avec renvoi à la page originale.

GAS (Alain) : Cévennes. Montagne refuge, terre de rencontres, Sète, NPL Éditeur, 2008 – 30 €

Ce qui frappe avant tout, dans ce livre au format à l'italienne, c'est la beauté et la poésie des images. Décidément, Alain Gas est véritablement un photographe hors pair, qui met son art au service de la passion qu'il éprouve pour son pays. Les Cévennes, il nous les fait aussi connaître et ressentir, par des témoignages et des rencontres, par ses propres souvenirs personnels, et même par la fiction littéraire, comme ce récit d'un pèlerinage sur la Regordane. Il évoque les montagnes sacrées de ses ancêtres du néolithique, la transhumance sur les drailles ancestrales, le peuplement médiéval, qui colonise tout endroit utilisable, créant une « civilisation des oasis » qui va durer des siècles. Et puis après l'âge d'or des châtaigniers et des mûriers, il nous parle du déclin au XXe et de l'évolution actuelle, en ce début de XXIe siècle. Cette évolution, il nous la rend sensible par la comparaison des témoignages des derniers témoins de la civilisation montagnarde, avec ceux des néo-Cévenols. Enfin il s'interroge sur l'avenir de ce pays qui lui est si cher.

Martine ANCELIN

Historien, photographe et écrivain de formation et par passion, Alain Gas a publié ou collaboré à une dizaine d'ouvrages traitant exclusivement ou en partie des Cévennes. Il réside toujours au piémont cévenol, dans le village qui l'a vu naître.

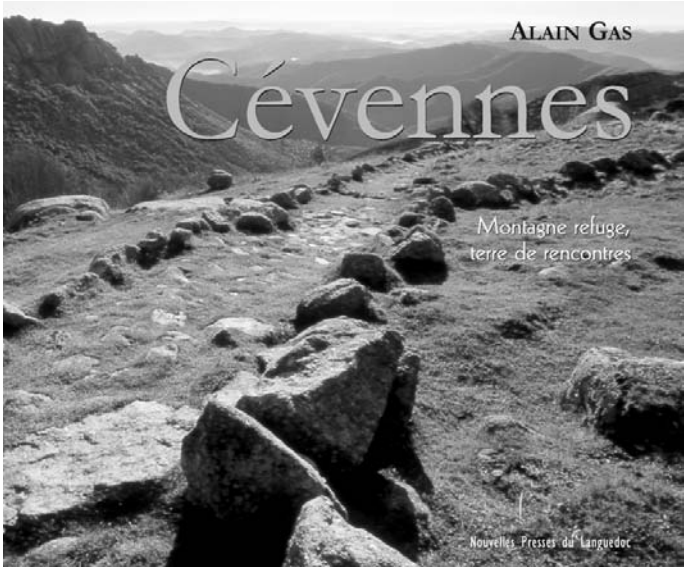

UN ENFANT D'AUMESSAS DANS LA GRANDE ARMEE

par Pierre LAURENT

Nous avons trouvé, dans nos archives familiales, une lettre écrite par Jean RIGAL, jeune homme d'Aumessas, enrôlé dans la Grande Armée et engagé dans des combats se déroulant en Italie.

Jean RIGAL, né le 17 juillet 1791, à Aumessas, appartenait donc à la classe 1811. Il était l'aîné de six enfants : Pierre, né en 1793, Amélie, née en 1798, Louis, né en 1802, Philippine, née en 1803 et Delphine, née en 1805.[1]

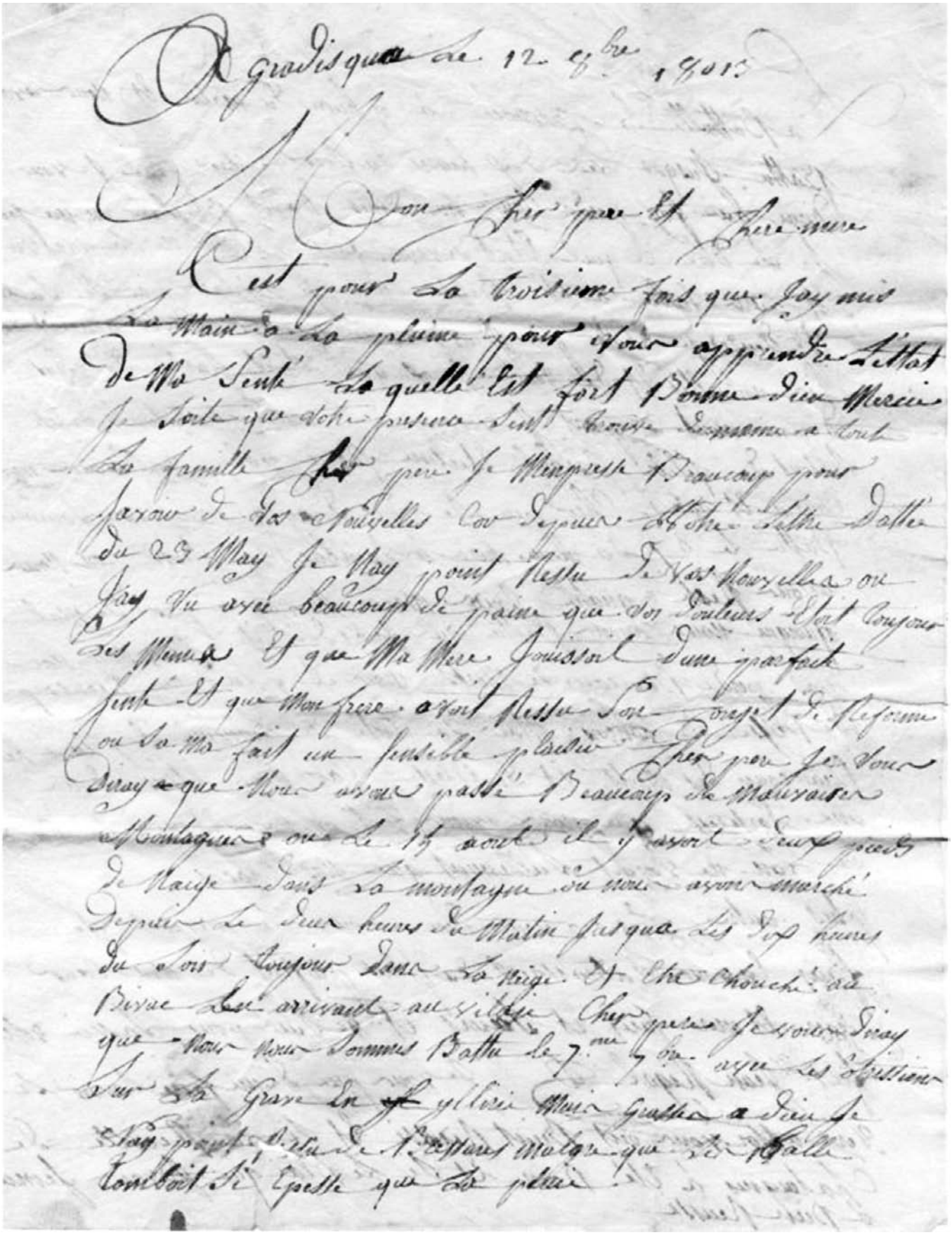

Agradisqua le 12 7bre 1813

Mon Cher pere et Bien aimé

C'est pour la troisieme fois que j'ai mis la main à la plume pour vous apprendre l'etat de ma Santé la quelle est fort Bonne dieu Merci je soite que cette presente Sera trouvé Semblable a tout la famille Cher pere je Menpresse Beaucoup pour Savoir de vos nouvelles car depuis l'etre lettre datte du 23 May je n'ay point Resu de vos Nouvelles ou j'ay vu avec beaucoup de peine que vos douleurs Etoit toujour ses Memes et que Ma Mere Souffroit d'une parfait santé et que Mon frere avoit Resu son congé de Reforme car sa ma fait un sensible plaisir Cher pere je vous diray que nous avons passé Beaucoup de Mauvaises Montagnes ou le 14 aout il y avoit deux pieds de Neige dans la montagne ou nous avons marché depuis le deux heures du Matin jusqu'a les dix heures du soir toujour dans la neige et etre Couché a la Belle Etoile arrivant au village Cher pere je vous diray que nous nous sommes Battu le 7me et on a eu les Bellisimes sur la Grave de la gloire Mais Gustave a dieu je n'ay point d'eu de nouvelles malgre que je l'ecrit tout les fois que j'ecrit que je pleure

À Gradisqua[2] le 12 octobre 1813,

Mon cher père et chère mère.

C'est pour la troisième fois que j'ai mis la main à la plume pour vous apprendre l'état de ma santé laquelle est fort bonne, Dieu merci. Je souhaite que votre présence s'en trouve de même et toute la famille. Cher père, je m'empresse beaucoup pour savoir de vos nouvelles car depuis votre lettre datée du 23 mai, je n'ai point reçu de vos nouvelles où j'ai vu avec beaucoup de peine que vos douleurs étaient toujours les mêmes et que ma mère jouissait d'une parfaite santé. Et que mon frère avait reçu son congé de réforme où ça m'a fait un sensible plaisir.

Cher père, je vous dirai que nous avons passé beaucoup de mauvaises montagnes où le 14 août, il y avait deux pieds de neige dans la montagne où nous avons marché depuis deux heures du matin jusqu'aux dix heures du soir toujours dans la neige. Et être couché au bivouac en arrivant au village.

Cher père, je vous dirai que nous nous sommes battus le 7 septembre avec les Autrichiens sur la Grave en Yllirie[3] mais grâce à Dieu, je n'ai point reçu de blessures malgré que les balles tombaient aussi épaisses que la pluie. La bataille a commencé à 9 heures du matin et nous avons battu jusqu'à les dix heures du soir. Cher père, je vous dirai que j'ai perdu tous mes amis. David BOISSIÈRE, on n'a pas pu me dire ce qu'il était devenu car personne ne l'a pas vu. Et Pierre FABRE a été blessé mais je ne sais pas si sa blessure est dangereuse. Cher père, je vous prie si David donnait de ses nouvelles et de tous ceux qui sont partis du pays depuis mon départ, je vous prie de me donner son adresse. Surtout de Félix GUIBAL, Étienne FLORIS, Paul COMBERNOUX, mon cousin et autres.

Cher père, je vous dirai que nous nous sommes battus le 27 du même mois à Laimbac[4] en Autriche où nous avons resté quatre jours mais je n'ai eu point de mal quoique nous avons battu deux jours de suite. Mais nous n'avons pas perdu beaucoup de morts mais il y a eu beaucoup de blessés de Français mais du côté de l'ennemi il y a eu beaucoup de morts et de blessés. Car nous étions dans une forteresse que nous avions fait où nous étions là cachés où l'on ne voyait seulement que nos chacos.

Plus autre chose à vous dire pour le présent. Je finis en vous embrassant du plus profond de mon cœur père et mère, frères et sœurs. Et je suis pour la vie votre fils Jean RIGAL.

Je vous prie de me faire savoir si les vers à soie vous ont bien réussi et si la récolte de châtaignes a été bonne et si le blé que j'avais semé a bien réussi.

Cher père et mère je vous prie de faire compliments à mon oncle d'Arrigas et à toute sa famille. Et à mes cousins et cousines de la Rigalderie[5]. Et à tous mes autres parents et amis, voisins et voisines, Cadet FLORIS, madame LORRENT, PATAU mon voisin et toute sa famille, mademoiselle ROQUE, monsieur PEYRAUBE et toute sa famille, monsieur MAHISTRE et toute sa famille, monsieur VIALA et toute sa famille et à Jean FERRIÈRES, perruquier mon camarade et à tous ceux qui demanderont de mes nouvelles…

Mon adresse est : Jean RIGAL caporal au
84ème Régiment, 4ème Bataillon Voltigeurs
à Gradisqua en Italie
et à la suite du régiment.

Cette lettre, qui était fermée par des cachets de cire dont on aperçoit les traces, était adressée à :

Ce courrier était le troisième que le soldat adressait à sa famille. Dans sa deuxième lettre, datée du 7 avril 1813, Jean RIGAL se disait *« dans le désespoir que vous n'ayez pas reçu ma première lettre que je vous ai écrit le 30 mars »*. L'acheminement du courrier devait être, à cette époque, extrêmement lent et il ne faut pas s'étonner de voir certaines lettres s'égarer. Cette seconde correspondance entre le jeune soldat et ses parents était adressée depuis Padoue, en Italie. Jean annonçait alors sa nomination au grade de caporal *« et j'attends au premier jour de passer sergent »*.

Jean avait conscience que le fait de savoir lire et écrire revêtait une grande importance. Son camarade, Louis FABRE, lui aussi originaire d'Aumessas, se trouvait alors sur le front russe. Jean conseillait à ses parents d'instruire ses frères car « *sans cela, il y a longtemps que je serais dans la Russie* ». Le jeune soldat savait écrire ce qui est déjà remarquable. À la fin du XVIIIe siècle, rares étaient les enfants fréquentant une école. Plus encore à la campagne, où ils étaient, dès leur plus jeune âge, associés au travail des champs. Toutefois, l'orthographe n'était pas encore maîtrisée. Nous n'avons pas retranscrit toutes les maladresses.

Il signalait aussi la présence, dans son régiment, de trois amis d'Aumessas « *Pierre FABRE, David* (il s'agit de David BOISSIÈRE qui paraît être le meilleur ami de Jean) *sont dans le premier Bataillon, Alexandre* (il s'agit d'Alexandre FLORIS) *est dans le cinquième mais nous nous voyons tous les jours* ».

Ces lettres nous donnent un aperçu des guerres napoléoniennes et de leurs rigueurs : traversée des Alpes dans la neige, batailles meurtrières. La campagne dont nous parle Jean RIGAL, était conduite, à la demande de l'Empereur, par le Prince Eugène de BEAUHARNAIS. Après s'être conduit en héros lors de la désastreuse retraite de Russie, il fut chargé, en 1813, de barrer la route aux Autrichiens qui menaçaient la plaine du Pô. Il dut, à la hâte, réorganiser l'armée, ce qui explique les constatations de Jean RIGAL dans sa deuxième lettre « *il nous faut apprendre les conscrits qui arrivent et on les fait partir sitôt qu'ils ont fait six jours d'exercice* ». L'instruction des nouvelles recrues était alors extrêmement rapide.

Devant les difficultés qu'il vivait au quotidien, Jean se félicitait de savoir que son frère avait été réformé « *ça m'a fait un sensible plaisir* ».
Pierre, le frère cadet de Jean RIGAL, avait été définitivement exempté de service par le Conseil de recrutement du département du Gard, siégeant à Nîmes, le 11 mars 1813. Le motif : « Réformé pour défaut de taille ». Pierre, en effet, ne mesurait que 1,485 mètre.

Avait-il été convoqué, à nouveau, en vue d'une éventuelle incorporation ? La Grande Armée avait de plus en plus besoin d'hommes, à ce moment-là. Nous pouvons nous poser la question car, dans les archives de la famille, nous possédons, également, une lettre écrite par le Maire d'Aumessas, Jean PEYRAUBE.
« *Le Maire de la commune d'Aumessas soussigné atteste que RIGAL Pierre, conscrit de 1813 du canton d'Alzon a un frère en activité de service et se trouve l'unique soutien de sa famille ayant un père dont les infirmités ne lui permettent point de vaquer depuis environ cinq ans à la moindre de ses affaires domestiques* ».
Ce courrier, daté du 7 décembre 1813, fut légalisé par le Sous-Préfet du Vigan, Baron de SAINT-PAUL, le 9 décembre 1813. Manifestement, le premier magistrat de la commune tentait d'éviter au jeune Pierre un départ vers la vie militaire.

Jean RIGAL s'inquiétait pour tous ses amis, enrôlés, comme lui, dans l'armée de l'Empereur « *j'ai perdu tous mes amis* ». Voulait-il dire qu'ils avaient été tués ou bien qu'il les avait perdus de vue après les durs combats qu'ils avaient vécus ?

Ces deux correspondances, en notre possession, nous montrent les liens qui unissaient ce jeune soldat à toute sa famille, à ses parents et plus particulièrement à son père. Liens basés sur l'amour filial et un très grand respect. Il s'inquiétait de l'état de santé de son père qui souffrait de douleurs, lui demandant de ne pas être imprudent « *je vous prie de ménager votre santé car votre maladie ne demande pas de chagrin* ». Cette maladie devait emporter Jean RIGAL père qui mourut le 27 avril 1815.
On appréciera l'utilisation de la deuxième personne du pluriel. Ce vouvoiement était-il la marque du grand respect du fils à l'égard de son père ou était-ce l'usage, alors, de s'adresser ainsi à ses parents ? Nous retrouvons la même forme d'expression dans la « Lettre du soldat Jean CHABROL » publiée dans le numéro 137 du « Lien des Chercheurs Cévenols ».
On notera aussi les références à une bonne éducation religieuse, « *Dieu merci* », « *grâce à Dieu* ».

Malgré les longs mois de séparation, Jean RIGAL n'avait pas oublié son village. Il se renseignait sur la vie quotidienne à Aumessas : la production de vers à soie, la récolte des châtaignes et les moissons « *si le blé que j'avais semé a bien réussi* ». Cette phrase nous interroge. Donne-t-elle une indication sur la date d'incorporation de Jean ? Elle aurait eu lieu en hiver puisqu'il avait fait les semailles de l'automne 1812 et sa première lettre date de mars 1813. En janvier 1813, 350 000 hommes furent mobilisés. Ou bien était-il déjà incorporé et, ayant bénéficié d'une permission, il avait pu aider sa famille en effectuant les semailles ?

Nous ne savons pas à quelle date Jean RIGAL fut démobilisé. Il revint dans son village, sans doute après l'abdication de l'Empereur et la première Restauration, ou bien, après Waterloo et la fin de l'Empire. Nous le trouvons membre du Conseil Municipal et du Conseil de Fabrique de la paroisse.

Le 5 mars 1821, il épousait à Aumessas Marie, Adélaïde VIALA, âgée de 18 ans. De cette union, naquit le 19 août 1821, une fillette prénommée Adélaïde, Louise. Jean RIGAL n'eut pas le bonheur de voir grandir sa fille (ma trisaïeule) puisqu'il mourut le dimanche 14 septembre 1823, il n'avait que 31 ans. Son épouse mourut, elle aussi, prématurément le 26 août 1826, elle avait 23 ans. La petite Adélaïde, 5 ans, fut élevée par sa grand-mère paternelle Louise née AUBERT qui était également sa tutrice.

Notes

[1] Registres d'État Civil des Archives Municipales d'AUMESSAS.
[2] **Gradisqua** : La bonne orthographe est **Gradiska**. Ville située au nord-ouest de la Bosnie, sur la rive droite de la Save.
[3] Ancienne province romaine des côtes de la rive orientale de l'Adriatique.
[4] **Laimbac** : Il s'agit probablement de **Laybach**, ancien nom de Ljubljana.
[5] **La Rigalderie** : hameau de la commune de Blandas.

LE CALCADIS, SUITE N° 2

par Jean CASTAN, avec la participation de François ANCELIN

Avertissement

Devant la difficulté - confirmée – de trouver un terme en langue d'oc dûment écrit signifiant four à chaux, cette recherche a interrogé la documentation géologique gardoise dont notre concitoyen Émilien Dumas a été le grand précurseur.

Considérant l'importance de son œuvre et celle des travaux aussitôt réalisés par d'autres géologues, il paraît utile d'informer le lectorat du L.C.C. sur cette partie de la recherche en étant aussi bref qu'il est possible de le faire.

Les Calcadis gardois

À la dizaine de Calcadis, Calcades ou Calcadus trouvés à l'ouest du Gard par François Ancelin (mentionnés dans « Le calcadis, suite n° 1 », *L.C.C.* n° 156), on peut ajouter celle des Calcadis gardois :
- « Calcadis » (forme ancienne) = « Aigoual », donnée par Germer-Durand[1], p. 273 ;
- « Le bois du Calcadis », commune de Valleraugue[1] ;
- « La draille du Calcadis » dans les approches de l'Aigoual (I.G.N. 20/000e) ;
- « La ferme disparue du Calcadis »… Mansus de Calcadis, 1474, paroisse de Mandagout[1] ;
- « Le Calcadisse » de Bréau, cadastre de 1834 ;
- « Le Calcadisse », quartier d'Avèze, avec « le valat du Calcadis » et d'autres confronts permettant de le situer (cotets d'arpentement de 1552) ;
- « Le Calcadisse » d'Aigues-Vives (avec four à chaux), carte d'Émilien Dumas, arrondissement d'Alais, 1844 ;
- « Le Calcadis » de Tresques (avec four à chaux), statistique d'Émilien Dumas, p. 343 ;

Et enfin, « Le château du Calcadis », mentionné dès 1207.

[1] *Dictionnaire topographique du Gard,* Paris, 1878

Remarquons :
- qu'outre un groupement dans l'arrondissement du Vigan, trois Calcadis se trouvent répartis dans les arrondissements d'Alais, Nîmes et Uzès ;
- que pour cinq d'entre eux, leur voisinage avec un gisement calcaire est avéré : calcadisse de Mandagout (calcaire primitif) – calcadisse de Bréau (calcaire primitif) – calcadis d'Avèze (tuf calcaire) – calcadisse d'Aigues-Vives (calcaire néocomien et four) – calcadis de Tresques (calcaire turonien et four).

On pourrait ajouter deux sites aux cinq donnés ci-dessus, mais les précisions fournies à leur sujet me paraissent insuffisantes pour prendre en considération le rapport de calcadis avec calcaire.

Nous intéressant particulièrement au site du château du Calcadis, et devant l'impossibilité de consulter une carte géologique moderne suffisamment détaillée de la région de Saint-Jean-du-Gard, celle au 1/50 000e étant étrangement absente à la fois du site du BRGM, de son catalogue de vente, du bureau du BRGM à Montpellier et des bibliothèques de la région, nous nous sommes tournés vers des travaux plus anciens.

L'œuvre d'Émilien Dumas

« … formé par les meilleurs savants de son époque et marchant sur leurs traces, il a eu la sagesse de considérer le territoire de sa patrie comme un lieu essentiel des études fondamentales qu'il a conduites ».

C'est ainsi que le présente la plaquette réalisée en 2004 à l'occasion du Bicentenaire de sa naissance (plaquette d'où provient le portrait ci-dessus).
L'illustre savant né à Sommières fut un « homme attachant » aux activités diverses.
En fait, pour le Gard, sa grande œuvre a été réalisée en deux périodes.

La carte géologique du Gard

Fruit de vingt années de prospection, elle comprend quatre feuillets ou cartes, un par arrondissement et un cinquième consacré aux coupes géologiques.
Partant de la carte de Cassini (XVIIIe siècle), complétée grâce à des calculs d'altitude réalisés en 2 000 points par le géologue, elle a un aspect étonnamment moderne.

La carte de l'arrondissement du Vigan éditée en 1844 (voir cette carte en 4e de couverture) est l'une des premières représentations cartographiques du département. Riche en couleurs de base ou rajoutées à la main (gisements de matériaux), elle illustre la complexité de la géologie et particulièrement celle du relief des Cévennes.
La carte de l'arrondissement d'Alès a été publiée en 1846, celle de Nîmes en 1850 et celle d'Uzès, terminée en 1856, n'a été imprimée qu'en 1874.

L'année 1856 marque un changement dans l'activité d'Émilien Dumas, incité par Paulin Talabot, directeur des mines de charbon et des chemins de fer gardois à se consacrer à des recherches minières qui le conduisent en Afrique du Nord, en Espagne et en Italie.
Il décède en 1870 à Ax-sur-Ariège.

La statistique géologique, métallurgique et paléontologique du département du Gard

Elle a été publiée, à partir de 1875 par Armand Lombard-Dumas, « veuf et père d'une famille nombreuse » lorsqu'il épouse, en 1873, Amélie Dumas, fille unique du géologue.
C'est elle qui fit don des collections de son père à la ville de Nîmes en 1907.

Dans sa « Note de l'Éditeur », A. Lombard-Dumas dit « que son beau-père avait réuni une immense quantité de notes et matériaux… classés en ordre si parfait qu'à chaque tiroir de la collection correspond une page du texte explicatif de la Carte géologique ».

Il remarque « qu'il serait difficile de dire pourquoi Émilien Dumas n'avait pas publié ses notes de son vivant, depuis 1856 » ; il ajoute que l'ouvrage « est complet ou à peu près » tout en émettant quelques regrets concernant « certaines lacunes » dont celle d'une importante subdivision, la zone à Avicula contorta qui n'avait pas encore été découverte dans le Gard et qui, vers 1868, a été « positivement constatée dans le Gard aux environs de Saint-Jean-du-Gard » par le géologue M. Dieulafait de Draguignan.
Il remercie d'anciens amis d'Émilien Dumas ayant permis « de retrouver les documents manquants » et d'autres sommités scientifiques.

Au revoir, Émilien Dumas

L'étude de son œuvre nous a beaucoup occupés et appris sans nous donner le résultat espéré.

Nous savons que cette recherche est difficile pour une raison qui sera précisée ultérieurement.
Ce travail a élargi la connaissance de la Carte géologique d'Émilien Dumas.
François Ancelin en est devenu un familier.
Il a énormément interrogé internet, rassemblant ainsi une base d'informations relative à la Statistique publiée par Lombard Dumas ainsi qu'aux fours à chaux, qui permettra un jour de travailler sur ce sujet.
Cette recherche nous a montré qu'en 1844, la géologie était une science jeune (la société géologique de France a été créée en 1830).

Louis Dieulafait - La zone à Avicula contorta

C'est une zone calcaire avec accumulation de coquilles fossiles.
Le géologue Louis Dieulafait en a été le spécialiste en Provence.
Dans une première excursion en Languedoc, il « ne vit pas autre chose que les savants l'ayant précédé » dont Émilien Dumas.
« La carte géologique de France » dit-il ensuite, « montre une formation jurassique… en Languedoc commençant à l'ouest du Rhône en face de Valence et formant jusqu'à Saint-Hippolyte-du-Fort une bande, dont la largeur n'est pas considérable… sur près de 150 kilomètres ».

Trois ans plus tard, « se tenant à la limite inférieure des terrains jurassiques…les résultats ont dépassé ses espérances ».

Il réalise deux grandes coupes (voir dessin page suivante) :
- des Vans à Milhau (Millau), via Florac et Meyrueis,
- d'Aubenas à Lodève, via les Vans, avec une visite détaillée sur le trajet Saint-Jean-du-Gard/Saint-Hippolyte-du-Fort.
Partant de Saint-Hippolyte, il évite Lasalle, monte à Sainte-Croix-de-Caderle, descend sur Saint-Jean qu'il contourne au nord par la mi-pente, puis marche plein sud jusqu'à la route d'Anduze près « d'une auberge isolée à 3 km de Saint-Jean ».

Il a ainsi suivi à peu près la limite indiquée par Émilien Dumas, entre le terrain **triasique** et un calcaire à **Gryphées** (fossiles de mollusques voisins de l'huître).

Il voit en ces lieux, tout près de la route, « cinq fours à chaux hydraulique alignés sur un kilomètre environ ». Les distances données sont les siennes.
« Gêné par la végétation l'empêchant de voir sous la route », il « s'avance d'un kilomètre vers Anduze » et effectue une coupe de terrain dont l'intéressant résultat est publié dans le tableau de la page suivante.

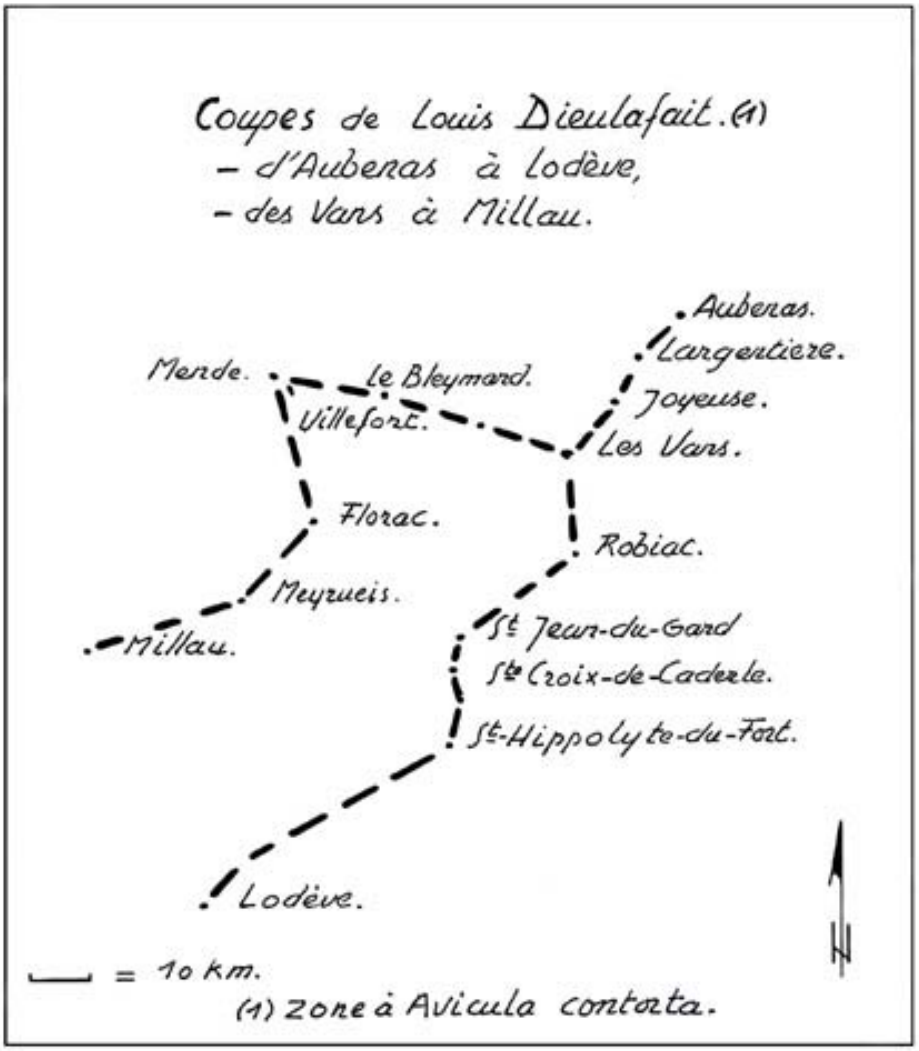

N°	Caractéristiques	Épaisseur
34	Grande barre de calcaires dolomitiques rouge à surface très siliceuse	3 m 00
33	Calcaires minces marneux à Planorbis remplis de fossiles (moules de Cardinies, etc.)	
31	Calcaires siliceux très durs	6 m 00
30	Calcaires noirs en bancs minces	2 m. 50
28	Calcaires dolomitiques blanchâtres	1 m 00
25	Gros banc de calcaire jaune dolomitique	0 m 80
23	Calcaire analogue au n° 22 (non précisé)	1 m 50
21	Calcaire bleu… Fossiles dont A. contorta	1 m 50
19	Marnes noires et calcaires	0 m 50
18	Calcaire siliceux jaune	1 m 00
17	Marnes noires et calcaires	2 m 00
13	Marnes et calcaires gris	0 m 00
11	Marnes et calcaires marneux	1 m 50
9	Calcaire bleu	1 m 00
7	Marnes calcaires et calcaires bleus	1 m 50

Coupe III, fig. 9 – 4 km au sud de Saint-Jean-du-Gard.

Extrait du Tableau – comprenant 34 strates – concernant les seules couches calcaires.

Il n'est pas nécessaire de poursuivre : calcaire à Avicula contorta, à Planobis ou à Gryphées dépassent largement nos modestes connaissances, lesquelles pour cette recherche sur le calcadis, se limitent à la notion de calcaire exploitable par les fours à chaux.

Louis Dieulafait a présenté le résultat des explorations à la société géologique de France en janvier 1869.

Les fours à chaux d'Émilien Dumas, et les Cévenols

Le géologue cite des fours existant en 1844, leurs modes de cuisson, et bien d'autres détails, mais ne les décrit pas. Ils vont de véritables usines comme les fours à chaux de Nîmes, chauffés au charbon transporté par le chemin de fer de Paulin Talabot, aux fours de Malet, sommaires, implantés sous l'Hort de Dieu (Aigoual), dits « fours ramiers » parce qu'utilisant du bois, branches ou fagots, pour la cuisson.

Comme les moulins à blé - qui disparurent progressivement lorsque l'industrie créa l'emballage de la farine, supprimant ainsi le processus ancestral de conservation qui était le grain provisionné dans les foyers avec des apports périodiques au moulin - les fours à chaux vont céder la place à l'offensive de la cimenterie qui va mettre à la disposition des usagers des produits homogènes, stables et conditionnés.

Émilien Dumas énumère « 52 fours ramiers exploitant le calcaire de transition entre l'Aigoual et Sumène…ne faisant souvent qu'une cuisson périodique ».

Ce sont ceux-là qui se rapprochent du four occitan auquel le Calcadis pourrait faire allusion en 1207, c'est-à-dire plus de six siècles avant la Carte géologique du Gard.

S'agissant des fours de l'Hort de Dieu, le géologue dit que « le calcaire de cette montagne effleure en des points presque inaccessibles où l'on ne peut même pas aller à dos de mulet, il y est cependant exploité à cause de la proximité du combustible et de la rareté du calcaire » !

Il souligne d'autre part, pour d'autres fours et pour d'autres lieux « la ténacité des Cévenols cherchant avec empressement les filons de calcaires éruptifs ou cristallins pour en faire de la chaux malgré la mauvaise qualité du produit » (IIIe partie, p. 15).

Cette observation, qu'il répète, confirme le caractère industrieux de nos ancêtres ne ménageant pas leur peine pour tirer profit de leur environnement et au moindre prix.

Et il est possible que, dans le passé, des fours aient « calciné » des effleurements de calcaire ne figurant pas sur la carte géologique d'Émilien Dumas, et d'autres.

La Nouvelle Classification des Formations Sédimentaires

Sur la Carte Géologique d'Émilien Dumas de 1844, de l'Aigoual à la route des Crêtes, s'étale une vaste zone de « schistes talqueux », à laquelle une teinte « vert de vessie » donne une apparence homogène trompeuse, que n'éclaire aucune touche de couleur, « rajoutée à la main », pour indiquer l'existence d'un matériau différent.

Suite à de nombreux travaux effectués à la fin du XIXe siècle est apparue une Nouvelle Classification, actualisée, plus détaillée. À la notion de « Terrains » a succédé celle de « Systèmes ».

Elle a fait l'objet d'un « Résumé » descriptif en 1886, inséré au Bulletin de la Société de Sciences Naturelles (B.S.S.N.) de Nîmes 1889-1890.
Il a été suivi par une publication, « Géologie du Gard – Classification Nouvelle des Formations Sédimentaires » de Théodore Picard, Conducteur principal des Ponts et Chaussées, Membre de la BSSN de Nîmes, qui figure dans le bulletin de 1895.
À l'appui de cette avancée fut jointe une « Carte géologique du Gard », à l'échelle réduite de 1/480 000 e.

Cela a modifié les données établies par Émilien Dumas.

Pour notre recherche, dans les anciens terrains « Terrains métamorphiques » dont les « Micaschistes » ont été identifiés, avec des « Calcaires métamorphiques », d'autres gisements : « calcaires miroitants, bandes de Feldspaths », etc., avec carbonate de calcium.

Théodore Picard souligne « le magnifique travail d'Émilien Dumas », ajoute que «la science ne saurait rester stationnaire » et que « la Nouvelle classification devra subir l'épreuve du temps. »
C'est bien ce qui s'est fait.

« L'Immezurable »

Émilien Dumas a remarqué que « les escarpements inabordables sous l'Aigoual » rendent souvent impossible l'observation pas à pas…d'une bande de calcaire intercalée dans les schistes ». (2e partie, ch.2, p. 19).

Cette situation est courante dans le relief cévenol tourmenté.

C'est le cas pour la Rancarède, sous Peyroles, au-dessus des gorges de Soucy ou de la Perjurade, etc., et la RN 907 n'existait pas en 1844.

Les prud'hommes établissant les compoix dans cette région tournaient la difficulté, et souvent, en employant la mention « Immezurable » pour les espaces trop accidentés.

Le géologue précise aussi que « le faciès…miroitant particulier des montagnes schisteuses permet à l'observateur, placé sur un point élevé, de reconnaître à une grande distance la nature géologique de la contrée qui s'offre aux regards.

Est-ce suffisant pour distinguer les effleurements des petits matériaux enclavés ?
(À suivre)

UNE MARIANNE À SALGAS

par Olivier POUJOL

Nous avons retrouvé dans les papiers de Robert Poujol une photographie et une note datées de 1976 sur une représentation de Marianne conservée en patrimoine familial dans une maison de Salgas (commune de Vébron, Lozère).

« Visite à Madame Hours, 16 août 1976 : Elle me montre un tableau représentant la République de 1848, peint à l'eau. Une femme figure la République, main droite le drapeau tricolore, main gauche un manuscrit :

24 février 1848
République Française
AIMEZ
Vous

Hauteur du tableau sans cadre, 1 m. sur 74 cm. »

L'inscription au dos du tableau précise : « L'auteur du présent tableau en a fait don à la Société Nationale de Florac conditionnellement. C'est-à-dire qu'il entend que ce tableau lui fasse retour dans le cas d'une dissolution de ladite société. Et que par conséquent il ne soit pas compris dans les objets à mettre en vente lors d'un démembrement, s'il doit avoir lieu à quelque époque que ce puisse être. Si l'auteur de ce tableau était absent à cette époque, il demande qu'on le remette à sa famille. Il recommande d'ailleurs aux sociétaires qui resteront après lui de préserver en hiver ledit tableau des atteintes de la fumée du poêle et pendant la belle saison encore plus à craindre des mouches ». L'auteur du tableau, H. Tinel, avait épousé une Hours. La maison Hours de Salgas est l'ancienne maison Tinel» ».

La Marianne Tinel, ainsi retrouvée et nommée par Robert Poujol, est une preuve de plus de l'attachement ancien des Cévenols à la République. Elle est datée de la Seconde République quand beaucoup de Mariannes inventoriées dans les Cévennes datent des débuts de la Troisième République (Cf. les travaux de Jean-Paul Chabrol et de Patrick Cabanel). Ajoutons que Maurice Agulhon, grand historien de la République et de son imagerie dans ses études consacrées à Marianne, est originaire de la commune de Vébron par sa lignée maternelle.

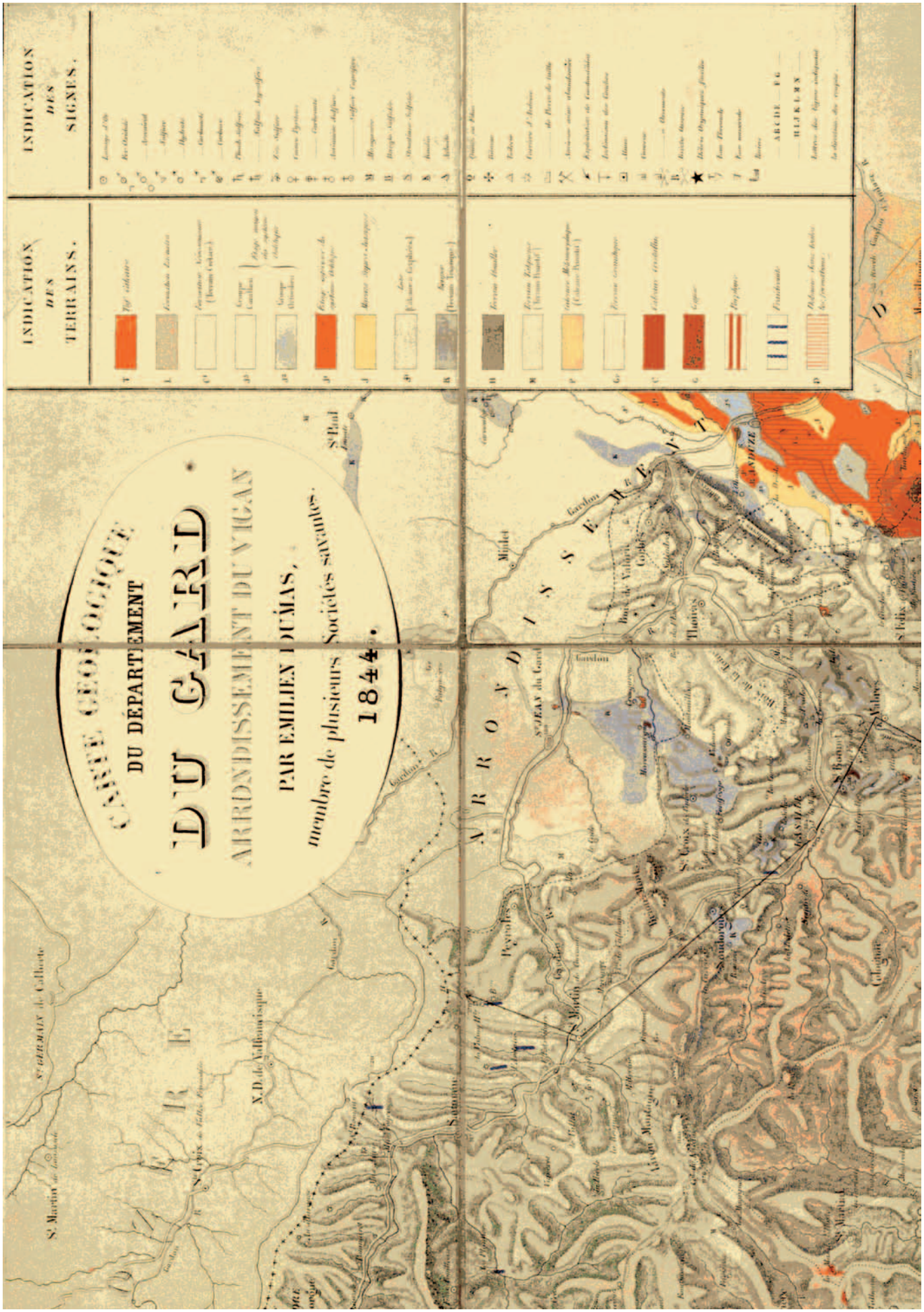
CARTE GÉOLOGIQUE
DU DÉPARTEMENT
DU GARD
ARRONDISSEMENT DU VIGAN
PAR EMILIEN DUMAS,
membre de plusieurs Sociétés savantes.
1844.
INDICATION DES TERRAINS.
INDICATION DES SIGNES.
ARRONDISSEMENT DU VIGAN
Gardon
Mialet
Thoiras
Sauve
Lasalle
Colognac
Sanderan
Peyroles
Sumène
N.D. de l'Albenisque
St Martin de Lansuscle
St Germain de Calberte
St Paul
St Jean du Gard
St Croix de Valfrancesque
St Martial
Malons
Ste Croix de Caderle
St Felix